

Université du Québec en Outaouais

**Enquête auprès des services de police du Québec pour documenter les initiatives en
matière de sécurité communautaire**

Essai doctoral
Présenté au
Département de psychoéducation et de psychologie

Comme exigence partielle du doctorat en psychologie,
Profil psychologie clinique (D.Psy.)

Par
© Gabrielle Dupont

Novembre 2023

Composition du jury

Enquête auprès des services de police du Québec pour documenter les initiatives en matière de sécurité communautaire

Par
Gabrielle Dupont

Cet essai doctorat a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Line LeBlanc, directrice de recherche, Ph. D., Département de psychologie et de psychoéducation, Université du Québec en Outaouais
Stéphane Bouchard, Ph. D., examinateur interne, Département de psychologie et de psychoéducation, Université du Québec en Outaouais
Amélie Couvrette, Ph. D., examinatrice interne, Département de psychologie et de psychoéducation, Université du Québec en Outaouais
Annie Gendron, Ph. D., examinatrice externe, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

DÉDICACE

Aux professionnels dévoués et inspirants qui œuvrent auprès des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale.

REMERCIEMENTS

Je remercie ma directrice de recherche, Line LeBlanc, pour sa grande disponibilité, ses conseils, ses idées et sa bienveillance tout au long de ce projet.

Merci à ma cohorte, les « rebelles du doc », pour les rires et le soutien durant ce parcours. Un merci particulier à Dominique et à Frédérique pour les trajets ensemble et les échanges précieux.

Je tiens à remercier Crystal et Marie-Laurence pour votre amitié, vos conseils et votre humour durant les internats et après. Merci à Martin pour tes suggestions et ton soutien.

Merci à ma famille, spécialement à mes parents qui m'ont encouragée et supportée depuis le tout début. Vous avez rendu la grande aventure qu'auront été mes études, possible.

Enfin, merci à Léo, pour ta présence, ta patience et ta compréhension ces dernières années. Un merci spécial à Freyja, qui m'a accompagnée fidèlement à chaque jour de rédaction.

RÉSUMÉ

Un changement de paradigme allant de la prévention de la criminalité vers la sécurité communautaire est amorcé au Canada (Russell et Taylor, 2015). La sécurité communautaire s'intéresse aux facteurs de risque liés aux situations de vulnérabilité psychosociale, et peut être atteinte par la collaboration entre les services policiers et ceux provenant de la communauté (Nilson, 2018). Malgré une diminution du taux de criminalité observable, il y a une augmentation du nombre d'appels de nature psychosociale faits aux services policiers et des coûts associés (Perreault, 2012). Les policiers sont amenés à jouer un rôle critique auprès des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale et à les référer vers les services appropriés (Horspool et al., 2016). Certaines provinces comme l'Ontario et la Saskatchewan se démarquent par leurs pratiques innovantes en matière de sécurité communautaire (Government of Saskatchewan, s.d. ; Russel et Taylor, 2015). Au Québec, plusieurs initiatives ont été implantées pour répondre aux appels de nature psychosociale sans que celles-ci soient systématiquement répertoriées et analysées dans une perspective qualitative décrivant de manière exhaustive ces pratiques, les raisons qui ont orientées le choix de celles-ci, les différences et les similitudes entre les CPM et le contexte dans lequel elles ont été déployées. Le principal objectif de cette étude est de faire le portrait des initiatives qui sont déjà implantées dans la province. Cette étude qualitative de type descriptif interprétatif (Thorne et al., 2004) vise aussi à identifier les défis et les facilitateurs liés au processus d'implantation ainsi qu'à récolter des suggestions pour le futur des initiatives préventives. Une analyse thématique a été effectuée sur les données recueillies lors d'entrevues semi-structurées menées auprès de 21 des 29 corps de police municipaux québécois. Cette dernière comportait quatre dimensions, soit les caractéristiques des initiatives, la collaboration multisectorielle, les outils de mesure ainsi que les défis et facilitateurs. Enfin, les participants ont eu l'opportunité de s'exprimer sur l'avenir des initiatives préventives en se basant sur leurs expériences. Les résultats suggèrent que l'origine, les objectifs, les outils de travail, la clientèle desservie, le partenariat et les retombés sont similaires entre les services policiers. Cependant, la nature des initiatives diffère d'un corps de police à l'autre. Cette étude a aussi révélé qu'il est possible de regrouper les initiatives implantées au Québec en deux catégories, soit les initiatives de type poste et de type programme. Les caractéristiques des municipalités semblent orienter le type d'initiative choisi, dont chacun présente des défis et des facilitateurs distincts autour de trois thèmes : partenariats, ressources et mécanismes opérationnels. Finalement, les résultats ont permis de formuler des suggestions sur l'avenir des initiatives en matière de sécurité communautaire au Québec, notamment identifier les stratégies à renforcer, s'interroger sur les meilleures pratiques et consolider le leadership provincial en établissant des lignes directrices.

Mots clés : sécurité communautaire, collaboration multisectorielle, partenariat, services policiers, initiatives préventives

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES FIGURES	vi
Chapitre 1 : Introduction.....	1
Chapitre 2 : Recension des écrits.....	13
2.1 Les initiatives de réponse à l'urgence	13
2.2 Les initiatives en intervention axée sur le risque	18
2.3 Les initiatives ciblant des problématiques spécifiques	23
Chapitre 3 : Méthodologie	28
3.1 Participants	29
3.2 Procédure de recrutement.....	30
3.3 Instruments de collecte des données	32
3.4 Méthode d'analyse des données.....	34
Chapitre 4 : Présentation des résultats de l'analyse qualitative	39
4.1 Portrait des initiatives en réponse aux appels de nature psychosociale	39
4.1.1 Caractéristiques des initiatives.....	39
4.1.2 Collaboration multisectorielle.....	43
4.1.3 Retombées des initiatives implantées	44
4.2 Le choix des initiatives ainsi que les défis et facilitateurs liés à leur implantation.....	46
4.2.1 Type d'initiatives choisi selon les caractéristiques des municipalités desservies	49
4.2.2 Défis et facilitateurs associés aux deux types d'initiatives.....	52
4.3 Regard critique des participants sur l'avenir des initiatives préventives dans les CPM	61
Chapitre 5 : Discussion	67
5.1 Portrait des initiatives dans les CPM au Québec et constats issus de l'analyse.....	67
5.2 Défis et facilitateurs liés à l'implantation des initiatives et regard critique	75
Chapitre 6 : Conclusion	81
Références.....	85
ANNEXE A – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT.....	I
ANNEXE B – GRILLE D'ENTREVUE.....	IV

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Dépenses budgétaires prévues pour la sécurité communautaire	3
Tableau 2 – Description des initiatives implantées dans les CPM	52
Tableau 3 – Défis et facilitateurs dans les initiatives de type poste.....	56
Tableau 4 – Défis et facilitateurs dans les initiatives de type programme.....	58
Tableau 5 – Défis et facilitateurs communs aux initiatives de type poste et programme.....	61

LISTE DES FIGURES

Figure 1– Synthèse des facteurs à l’origine des initiatives	41
Figure 2– Retombées perçues des initiatives en matière de sécurité communautaire	46
Figure 3– Processus d’implantation des initiatives.....	49
Figure 4– Enjeux liés à l’implantation des initiatives préventives des CPM au Québec	66

Chapitre 1 : Introduction

Au Canada, durant les dernières décennies, la prévention de la criminalité s'est transformée en une approche plus globale, s'intéressant aux facteurs de risque liés aux situations de vulnérabilité psychosociale susceptibles de s'aggraver et causer des préjudices, soit des actes nuisibles graves envers soi ou autrui (Nilson, 2018). Cette évolution des pratiques policières s'est amorcée en 1986, en Angleterre (Squires, 1999), alors que le gouvernement britannique entamait un changement de paradigme allant de la « prévention de la criminalité » vers la « sécurité communautaire » (Morgan, 1991).

La prévention de la criminalité a pour principal objectif que les comportements illégaux soient empêchés (Russell et Taylor, 2015). Les approches policières suivant ce modèle plus traditionnel sont plutôt de nature réactive. Elles impliquent l'utilisation de stratégies telles que combattre le crime, distribuer des patrouilles dans la communauté ou encore répondre rapidement aux appels d'urgence (Weisburd et Eck, 2004). La sécurité communautaire va plus loin que le principal objectif de la prévention de la criminalité qui était d'empêcher les comportements illégaux (Russell et Taylor, 2015). Elle requiert des ententes formelles de partenariat entre les secteurs (i.e. premiers répondants, intervenants du système de santé et des services sociaux, organismes communautaires, etc.) impliqués en raison de leur mandat respectif dans la prévention des préjudices graves et la réponse aux appels d'urgence. La sécurité communautaire, de plus en plus favorisée dans les milieux policiers, privilégie des approches qui sont proactives (Braga et Appel, 2016; Nagin et al., 2015).

La sécurité communautaire peut être définie comme un résultat global atteint par la collaboration, notamment entre les services policiers et un système de services psychosociaux, pour générer des solutions pragmatiques, des innovations basées sur des données probantes et des

échanges dans la communauté (Nilson, 2018). En d'autres termes, ce changement allant de la prévention de la criminalité vers la sécurité communautaire requiert que les préjudices de toutes sortes soient prévenus et que l'opportunité d'une qualité de vie équitable soit offerte dans toutes les municipalités de la province (Russell et Taylor, 2015). La sécurité communautaire constitue donc un changement de paradigme à la fois dans les services policiers et les services psychosociaux (Sawatsky et al., 2017; Taylor, 2016).

Dans la plupart des pays occidentaux, une importance grandissante est attribuée aux politiques visant la sécurité communautaire (Cairney et al., 2016; Gough, 2015). À cet égard, l'une des premières initiatives a été d'inclure la police communautaire aux mandats des policiers (Fisher-Stewart, 2003). L'objectif du travail des policiers devient alors défini positivement, soit d'améliorer la sécurité communautaire, plutôt que négativement, comme les approches policières traditionnelles davantage centrées sur la répression et qui consistent à réduire la criminalité (Cairney et al., 2016). Cette approche est actuellement adoptée par les gouvernements au Canada pour guider les investissements et les politiques (Gouvernement du Canada, 2022). L'idée que la police forme un partenariat multisectoriel pour assurer la sécurité communautaire est devenue une partie intégrante des approches policières canadiennes (Russell et Taylor, 2014). Dans son plan ministériel de 2022-2023, le Gouvernement du Canada s'engage à continuer de renforcer les pratiques de sécurité communautaire, en particulier dans les communautés les plus à risque. Par exemple, tel que présenté dans le Tableau 1, les dépenses budgétaires prévues attribuées à la sécurité communautaire ne cessent de gagner en importance, passant de 272 306 142\$ en 2019-2022 à 615 244 047\$ en 2024-2025.

Tableau 1 – Dépenses budgétaires prévues pour la sécurité communautaire

Dépenses 2019-2020	Dépenses 2020-2021	Dépenses 2021-2022	Dépenses 2022-2023	Dépenses 2023-2024	Dépenses 2024-2025
272 306 142\$	300 591 346\$	407 183 955\$	605 361 643\$	592 821 323\$	615 244 047\$

Gouvernement du Canada, 2022

Les décisions politiques sont généralement caractérisées par une utilisation des dépenses s'appuyant sur les recherches épidémiologiques, étiologiques et d'intervention fournissant des données probantes (Crowley, 2013). Le fait de se baser sur les connaissances scientifiques pour informer les décideurs politiques est de plus en plus mis de l'avant, ce qui favorise de nouvelles politiques basées sur les données probantes (Haskins et Margolis, 2015). C'est particulièrement pertinent considérant l'évidence grandissante que les initiatives préventives peuvent améliorer la santé et mieux dépenser les ressources publiques (National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine, 2016; O'Connell et al., 2009).

Malgré une volonté et des ressources en faveur de la sécurité communautaire, il n'est pas toujours évident de parvenir à l'adoption d'une telle approche gouvernementale cohérente et basée sur des données probantes au sein des différents corps de police (Crowley, Bishop et al., 2018). Pour aligner les pratiques innovantes, certains facilitateurs ont été identifiés, notamment de d'abord adopter une approche gouvernementale qui soit adaptée aux multiples dimensions institutionnelles des services publics (i.e. travail en silos, ressources disponibles). De plus, il est aidant de prendre en compte les contraintes des mandats institutionnels qui sont susceptible de se confronter à la poursuite des résultats répondant aux objectifs ciblés par les approches gouvernementales (Risser et al., 2011, cité dans Nilson, 2018).

Un processus d'implantation rigoureux est requis, ce qui n'est pas toujours possible dans les milieux policiers. D'autant plus que, s'il existe certaines études sur les initiatives qui

fonctionnent, il en existe moins sur l'évaluation de leurs implantations (Dawson et Stanko, 2013). L'implantation d'une nouvelle approche à l'échelle nationale exige aussi une répartition juste des ressources financières et une démonstration de l'efficacité des initiatives sur le terrain. À cet égard, une étude qualitative portant sur les initiatives en matière de sécurité communautaire en Écosse menée par Bland et al., (2021) a notamment soulevé les limites financières ainsi que la difficulté d'attribuer le succès aux initiatives préventives mises en place. Ce manque d'études sur l'efficacité des initiatives limite la capacité à justifier le choix des initiatives implantées ainsi que le financement requis.

L'implantation de pratiques innovantes à grande échelle est très complexe comme en témoigne les travaux de Freitas et von Tunzelmann (2008) proposant un modèle à trois dimensions. La première est liée à la structure des connaissances, dont le développement est soit vertical ou horizontal. La dimension verticale correspond au développement de nouvelles connaissances alors que la dimension horizontale correspond à l'identification et à la diffusion des meilleures pratiques. La deuxième est liée au type d'implantation, soit local ou central. Une implantation locale cible des institutions précises et implique souvent une grande variabilité des pratiques tandis qu'une implantation centrale est réalisée à plus grande échelle. La troisième dimension correspond au type de support prodigué, soit spécifique ou général. La dimension spécifique considère que les caractéristiques des milieux d'implantation sont similaires alors que la dimension générale privilégie la diversité des besoins de chacun.

Problématique liée à l'actualisation de la sécurité communautaire.

Malgré l'intérêt et l'investissement en matière de sécurité communautaire, la notion de prévention qui est décrite dans les documents de politiques gouvernementales ont tendance à exprimer davantage des normes d'idéaux plutôt que de décrire des pratiques concrètes (Cairney,

et al., 2016). Par exemple, la police communautaire existe depuis quelques décennies au Canada, mais son implantation n'est pas nécessairement faite de façon efficace (Government of Canada, 2015).

De plus, bien qu'il y ait eu une diminution du taux de criminalité, il y a une augmentation des appels de nature psychosociale faits aux services policiers ainsi que des coûts qui y sont associés (Perreault, 2012), ce qui renforce la nécessité d'un changement de paradigme vers la sécurité communautaire impliquant une collaboration intersectorielle. Au Canada, il est estimé que 75% à 85% des appels faits aux services de police sont associés à des activités non criminelles (Perreault, 2012; Russell et Taylor, 2014). Au Québec, en 2019, plus de 80 000 interventions auprès de personnes ayant des troubles de santé mentale ont été effectuées par les services de police (Gouvernement du Québec, 2021b). Ainsi, les contacts entre les services policiers et les personnes en situation de vulnérabilité psychosociale sont de plus en plus élevés (Cotton et Coleman, 2015). Il peut s'agir de personnes malades, de conflits domestiques ou de voisinage, ou encore de préoccupations à propos de la sécurité. Ces appels impliquent souvent, et de plus en plus fréquemment, des personnes ayant des troubles de santé mentale ou des problèmes de dépendances (Kramp, 2014; Perreault, 2012; Russell et Taylor, 2014; 2015). Or, les personnes en situation de vulnérabilité psychosociale sont plus susceptibles d'être judiciairisées, notamment d'être arrêtées, d'avoir des contacts informels avec les policiers et d'être soumises à l'usage de la force policière (Krameddine et al., 2013).

Il faut comprendre qu'une situation de vulnérabilité psychosociale implique dans bien des cas la présence de facteurs de risque. Un facteur de risque est une variable qui est associée à une hausse de la probabilité de développer une problématique (Greenberg et Lippold, 2013). Il précède donc le résultat dans le temps (Kazdin et al., 1997). En suivant cette logique, le fait

d'identifier les facteurs de risque permet de cibler les interventions utiles à la prévention des préjudices (Tanner-Smith et al., 2012). Il existe différents types de facteurs de risque. Certains sont internes, c'est-à-dire propres à la personne, et d'autres sont externes, c'est-à-dire propres à l'environnement (Loeber et Farrington, 2000). Pour mesurer le risque, il faut aussi tenir compte des facteurs de protection, soit un attribut qui offre une résistance tempérant les risques que présentent une personne. Les facteurs de protection sont définis comme des modérateurs du risque qui améliorent l'évolution développementale (Werner, 2000). Ainsi, les interventions axées sur les facteurs de risque et de protection des individus en situation de vulnérabilité psychosociale permettent de diminuer le risque de préjudices graves et, de manière conséquente, d'augmenter la sécurité communautaire et le bien-être collectif (Crawford et Evans, 2017).

L'intervention préventive est une voie à suivre, mais son application demeure complexe. Les services policiers ne disposent souvent pas des ressources adéquates pour répondre aux besoins variés des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale, et se retrouvent submergés par ces appels (Sawatsky et al., 2017). De tous les services publics, les policiers jouent un rôle critique pour assurer la sécurité des victimes et des personnes vulnérables (Horspool et al., 2016). Dans le contexte actuel où les services psychosociaux manquent de ressources pour répondre aux besoins de services de ces personnes, les policiers deviennent souvent le service par défaut (Russell et Taylor, 2015; Wood et al., 2021). D'ailleurs, les policiers sont souvent les premiers professionnels à identifier les personnes qui ont besoin d'une aide de nature psychosociale, en particulier dans le domaine de la santé mentale (Laing et al., 2009). Ils jouent aussi un rôle critique pour assurer la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale, incluant les victimes et les agresseurs en cas de menaces ou d'actes violents, représentant le point d'entrée vers le système judiciaire et les services psychosociaux (Hamby et

al., 2015). Les policiers ont un rôle important à jouer concernant la détermination des services vers lesquels les personnes vulnérables seront dirigées, suite à leurs interventions. Ils influencent aussi le succès de ces décisions (Patch et Arrigio, 1999).

Même s'il fait partie du mandat des policiers de répondre à tous les appels concernant la sécurité personnelle et publique, ces derniers n'ont souvent pas la formation et les habiletés requises afin d'identifier et de porter assistance aux personnes en situation de vulnérabilité psychosociale (Russell et Taylor, 2015). De plus, ils sont régulièrement amenés à effectuer des transports vers des centres hospitaliers dans le contexte d'une réponse d'urgence. Il s'agit d'un type d'intervention drainant beaucoup de ressources et de temps aux services policiers (Skaey, 2017). Ce coût élevé en temps et en ressources des réponses aux appels de nature psychosociale amène souvent les policiers à éprouver de la frustration face à la perception de ne pas parvenir à régler efficacement ces appels (Gouvernement du Québec, 2021b). Cette réalité a contribué à amener plusieurs secteurs professionnels intervenant auprès de la même clientèle à reconnaître l'utilité de travailler en collaboration multisectorielle et à développer des initiatives en se basant sur les meilleures pratiques tout en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque communauté.

L'approche de la sécurité communautaire, comme mentionné en introduction, se base sur la collaboration multisectorielle, qui implique à la fois les services policiers et des services psychosociaux issus de la communauté. La collaboration multisectorielle peut être définie comme un processus impliquant des professionnels provenant de différentes disciplines et travaillant ensemble sur des besoins interdépendants et des problématiques complexes (Claiborne et Lawson, 2005). En effet, plusieurs professionnels et non seulement les policiers sont amenés à intervenir auprès de la population en situation de vulnérabilité psychosociale. Ils se trouvent

souvent face à des problématiques et à des défis similaires (Mattesich et al., 2011). Par exemple, les travailleurs sociaux sont particulièrement susceptibles d'intervenir auprès d'une clientèle à risque avant que les préjudices ne soient commis et ainsi de détenir des informations utiles aux interventions portant sur la prévention du risque (Amesse et al., 1986). De plus, certaines problématiques telles que la violence, le racisme, la pauvreté, les problèmes de dépendance et de santé mentale sont reconnues comme ne pouvant pas être résolues par les réponses d'un seul service (Brunet et Chandler, 2009).

Il est aussi reconnu que la collaboration entre les partenaires permet de prévenir les préjudices (Canadian Association of Chiefs of Police [CACP], 2016), en référant les personnes en situation de vulnérabilité psychosociale vers les services appropriés (Horpsool, 2016). Ainsi, pour améliorer la sécurité communautaire et le bien-être collectif, les policiers sont de plus en plus amenés à travailler notamment avec les services sociaux, les organismes communautaires et les membres de la communauté (Russell et Taylor, 2014). Il s'agit d'intervenir avant que les situations de vulnérabilité se dégradent au point où les préjudices graves affectent la personne à risque ainsi que la sécurité et le bien-être de la communauté (Nilson, 2014).

La collaboration multisectorielle permet aussi d'optimiser l'utilisation des fonds publics en permettant d'intervenir sur plusieurs parties du continuum de la prévention des préjudices et à divers moments clés et ce, tout en respectant les limites imposées par les mandats des différents partenaires (Crawford, 1997). À ce propos, Lachapelle (2001) divise le partenariat en quatre catégories :

1. L'accès bonifié aux ressources et à la clientèle : Le partenariat ajoute à l'efficacité des interventions, en plus de procurer de la visibilité et de renforcer la crédibilité des organisations.

2. Le réseautage : La création d'une culture de collaboration entre les différents services engendre un effet multiplicateur sur le plan du développement de partenariats subséquents.
3. L'amélioration des résultats : Le partenariat entre plusieurs services favorise la planification d'interventions plus complètes, mieux adaptées et parfois plus permanentes.
4. Le diagnostic intersectoriel : Les services partenaires partagent des connaissances, du savoir-faire et des outils qui favorisent la mise en place de stratégies de résolution de problèmes comprenant plusieurs perspectives, ce qui les rend plus complètes et efficaces. Ce diagnostic permet aussi d'évaluer si d'autres services clés seraient utiles à inviter dans le partenariat.

La sécurité communautaire est désormais populaire à travers l'Occident, mais varie au niveau des arrangements gouvernementaux (Gorgoff et al., 2021). Au Canada, il y a une augmentation marquée de l'utilisation de la collaboration multisectorielle comme stratégie d'amélioration des services psychosociaux (Abramovich et Shelton, 2017; Hardy, Lawrence et Phillips, 2006; Lee, 2011; Osborne et Murray, 2000). L'augmentation récente de la collaboration entre les services de police, le système de justice criminelle et les services psychosociaux au pays a modifié la façon d'intervenir auprès des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale (Cotton et Coleman, 2010). Cette transformation promue par les politiques gouvernementales au Canada vers la sécurité communautaire est cohérente avec les demandes de services répertoriés. Ce changement a pour effet d'établir une responsabilité partagée de la prévention entre les policiers et d'autres services présents dans la communauté (Russell et Taylor, 2015).

Au Québec, le manque de ressources auquel sont confrontés les services de police et les services psychosociaux ainsi que la complexité des interventions auprès de la population vulnérable crée un contexte propice à l'expansion de la collaboration multisectorielle (Paquin, 2005). Cependant, bien que l'utilité des initiatives basées sur la collaboration multisectorielle soit reconnue par les différentes parties prenantes, celles-ci présentent des enjeux éthiques et légaux, par exemple, la confidentialité des informations recueillies par chacun des partenaires ou encore l'accès ainsi que le consentement lié aux services et aux soins (Roy et al., 2020). De plus, malgré le fait que cette pratique soit susceptible d'améliorer l'efficacité des interventions des policiers et leur capacité à référer les personnes en crise (Shapiro et al., 2015), elle vise le plus souvent la réponse à l'urgence comparativement à des initiatives axées sur le risque.

Cadre théorique : le modèle de planification de la sécurité communautaire.

Bien que la sécurité communautaire soit un idéal à atteindre dans les politiques canadiennes, elle ne se développe pas de façon homogène à travers les provinces et les territoires. Contrairement au Québec, l'Ontario a déjà implanté des initiatives à l'échelle de la province en s'inspirant de ce qui a déjà été démontré comme efficace ailleurs. Au cours de ce processus, Russell et Taylor (2014) ont proposé un modèle de planification de la sécurité communautaire basé sur la collaboration multisectorielle selon lequel elle est atteignable à l'aide d'une planification comprenant quatre niveaux, soit le développement social, la prévention, l'intervention axée sur le risque et la réponse à l'urgence. Pour ce qui est des deux premiers niveaux, leur implantation ne relève pas directement des services policiers puisque plus éloignés des situations de vulnérabilité psychosociale menant à des appels liés au risque ou à l'urgence. En d'autres termes, le développement social et la prévention s'intéressent aux conditions psychologiques et sociales qui permettent de contrer la vulnérabilité psychosociale.

Pour ce qui est des deux derniers niveaux, l'intervention axée sur le risque vise la prévention des préjudices en mettant en place des interventions rapides auprès des personnes identifiées comme présentant une probabilité élevée d'effectuer un passage à l'acte susceptible de causer des préjudices à soi ou à autrui (Easton et al., 2014; Russell et Taylor, 2015). La réponse à l'urgence, quant à elle, correspond aux interventions plus typiques des policiers (Weisburd et Eck, 2004). Les interventions sont alors effectuées en réaction aux préjudices déjà commis ou sur le point de l'être (Russell et Taylor, 2015).

Selon le modèle de la planification sécurité communautaire, les services de police sont amenés à élargir leur zone d'intervention en implantant des initiatives non seulement en réponse aux appels d'urgence mais aussi en identifiant les personnes à risque et en contribuant à une meilleure réponse à leurs besoins de services. L'intensification des problématiques psychosociales dans la communauté, qui peut notamment être expliquée par des politiques d'austérité, implique la nécessité d'une réorganisation des services pour permettre des changements dans les pratiques policières et de la collaboration multisectorielle (Crawford et Evans, 2017). Les approches policières évoluent donc afin d'inclure davantage de collaboration multisectorielle en vue de répondre aux besoins de services des personnes vulnérables (Fisher-Stewart, 2016; Nilson, 2016). En raison de l'importance politique et sociale de la sécurité communautaire et du bien-être collectif, il y a un appel de plusieurs secteurs professionnels intervenant auprès de personnes vulnérables présentant différentes problématiques, pour augmenter les initiatives basées sur la collaboration multisectorielle (Jack, 2010; Podnieks, 2008; Stewart, 2015).

En résumé, l'augmentation des appels de nature de psychosociale dans les services policiers et le constat du potentiel prometteur de la collaboration multisectorielle viennent expliquer le développement des initiatives d'intervention axées sur le risque et en réponse à l'urgence en matière de sécurité communautaire au Canada et ailleurs dans le monde. Plusieurs de ces initiatives ont fait l'objet d'études évaluatives permettant de guider les décisions quant à leur implantation dans les corps de police.

Chapitre 2 : Recension des écrits

Les initiatives en matière de sécurité communautaire au niveau fédéral, territorial et provincial sont actuellement au centre des préoccupations (Gouvernement du Canada, 2022; Gouvernement du Québec, 2021b). Ces politiques et pratiques ont pris des formes variées (Morrisson et al., 2020), mais elles ont toutes en commun la collaboration multisectorielle. Parmi les initiatives en matière de sécurité communautaire, on retrouve deux niveaux impliquant la pratique policière jumelée aux services psychosociaux, soit la réponse à l'urgence et l'intervention axée sur le risque.

2.1 Les initiatives de réponse à l'urgence

La réponse à l'urgence est une intervention effectuée en réaction aux préjudices déjà commis ou sur le point de l'être (Russell et Taylor, 2015). Les principales initiatives repérées dans la littérature sont les équipes mixtes ainsi que les services téléphoniques de répartition des appels et de référencement vers les services psychosociaux et communautaires.

L'une des initiatives de réponse à l'urgence qui est particulièrement présente en Amérique du Nord est le programme « Crisis Intervention Team » (CIT), initialement implanté à Memphis, au Tennessee. Il consiste principalement à la formation d'équipes mixtes, composées le plus souvent d'un policier ayant suivi une formation spécifique et d'un intervenant psychosocial (i.e. travailleur social), qui occupent un même véhicule de patrouille dans le but de répondre en partenariat aux appels de nature psychosociale (Shapiro et al., 2015). Les principaux objectifs du CIT sont de répondre aux appels ainsi qu'aux besoins de services des personnes en situation de crise psychosociale, notamment en lien avec des troubles de santé mentale, et de réduire la pression sur les services de police (Lamanna et al., 2018). Ce programme a été désigné comme étant une meilleure pratique pour répondre à ce type d'appels. Des études évaluatives menées

dans trois services de police incluant des données sur les appels, des questionnaires et des entrevues semi-structurées auprès des policiers suggèrent que ce modèle permettrait d'améliorer l'accès aux traitements des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale et de limiter leur judiciarisation (Borum et al., 1998; Steadman et al., 2000). Kisley et al. (2010), ont aussi démontré la présence d'une amélioration de l'accès aux services et une diminution de la durée de la réponse aux appels et des coûts associés. Il y aurait aussi moins de transports faits à l'hôpital (Allen Consulting Group, 2012; Scott, 2000). Le programme d'origine, à Memphis, a eu pour résultats de diminuer les blessures des policiers, la durée des interventions lors des appels de nature psychosociale. Dans d'autres municipalités ayant implanté des programmes s'en inspirant, moins de récidives et davantage de référencement vers d'autres professionnels en mesure de répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale ont été rapportés (Council of State Governments [CSG], 2010). Une méta-analyse réalisée par Browning et al. (2011) a rapporté que le modèle semblait favoriser la sécurité des policiers ainsi que la sécurité communautaire, améliorer les services et le référencement vers les services appropriés, diminuer la judiciarisation pour les personnes en situation de vulnérabilité psychosociale ainsi que la fréquence de l'usage de la force et des blessures potentielles encourues, diminuer la stigmatisation sur la santé mentale et les craintes concernant les interventions policières associées. Quant aux policiers mettant en place ce type de programme, ils rapportaient se sentir mieux préparés à répondre aux appels de nature psychosociale (Borum et al., 1998). La participation à ce programme améliorait aussi l'attitude des policiers envers les personnes présentant des troubles de santé mentale ainsi que leurs habiletés à la communication et à la désescalade (Compton et al., 2006). En ce sens, les personnes en situation de vulnérabilité psychosociale ayant bénéficié du programme CIT avaient rapporté des retombées positives concernant ce type d'initiative telles que le sentiment d'être respectées et écoutées lors des

interventions et d'avoir eu l'opportunité d'être impliquées dans la prise en charge. Elles valorisaient aussi l'expertise des différents professionnels impliqués (Kirst et al., 2015).

Ce programme avait été implanté dans des milliers de localités aux États-Unis et ce, de façon plus importante dans les centres urbains plutôt que dans les petites communautés. Dans les petites communautés, notamment lorsque situées en milieu rural, l'établissement de partenariats bien coordonnés entre plusieurs communautés voisines constituait un facilitant à l'implantation d'équipes mixtes. Il a été observé que cette initiative est remodelée de façon unique par les services de police qui l'ont implantée (CSG, 2010).

L'efficacité des interventions des équipes mixtes serait plus élevée lorsque les partenaires ont une bonne connaissance des ressources dans la communauté (Lamb et al., 2002). De plus, le fait d'utiliser les services offerts par les partenaires, tel que ceux fournis par les organismes communautaires, semblait favoriser l'augmentation de la disponibilité et de la diversité des services sur ces territoires au fil du temps (Young, 2015). Toutefois, il y a encore assez peu d'études évaluatives sur l'efficacité des initiatives suivant ce modèle au Canada (Kirst et al., 2015). Les initiatives implantées ne suivaient pas le modèle de façon uniforme au niveau des caractéristiques des territoires, de la population, des ressources disponibles dans la communauté, des mandats du programme, des professionnels impliqués, des formations et des équipements (Kean et al., 2012; Shapiro et al., 2015). Une méta-analyse de Ghelani (2022) souligne le fait que les études existantes ont tendance à négliger les compétences des travailleurs sociaux et que ces derniers doivent être en mesure d'intervenir efficacement, notamment afin de désescalader les situations de crise psychosociales, d'évaluer le risque ou encore de mettre en place un plan de sécurité avant de faire du référencement vers des partenaires.

Au Québec, la réponse aux appels de crise s'articule surtout autour de la Loi P-38, soit la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou par autrui (RLRQ, c. P-38.001), qui permet de priver une personne de sa liberté de façon temporaire dans une telle situation. Il s'agit de l'application de l'article 27 du Code civil du Québec, qui est le suivant :

S'il y a des motifs sérieux de croire qu'une personne présente un danger pour elle-même ou pour autrui en raison de son état mental, le tribunal peut, à la demande d'un médecin ou d'un intéressé, ordonner qu'elle soit, malgré l'absence de consentement, gardée provisoirement dans un établissement de santé ou de services sociaux pour y subir un examen psychiatrique.

Donc, lorsqu'il y a une réponse d'urgence des policiers auprès d'une personne en situation de vulnérabilité psychosociale présentant un danger pour elle-même ou pour autrui, les policiers peuvent procéder à un transport vers un établissement en vue d'une garde préventive sans son consentement. Toutefois, bien que les policiers soient amenés à prendre cette décision dans l'exercice de leurs fonctions, ils ne disposent pas des compétences et des connaissances associées à cette responsabilité. L'application de la Loi P-38 nécessite donc la collaboration des policiers avec d'autres professionnels qui sont habilités à effectuer l'évaluation du risque requise. Ces professionnels sont notamment issus des centres de crise et sont contactés lorsqu'une personne est identifiée par les policiers comme nécessitant une évaluation, voire une intervention de partenaires lors d'une situation de crise de nature psychosociale (RLRQ, c.64 CCQ, r.27)

Une initiative récente réalisée par le Provincial System Support Program et le Shkaabe Makwa (2023), soit le Toronto Community Crisis Service (TCCS) implanté en Ontario en 2022, a fait l'objet d'un premier rapport faisant suite à son implantation. Cette initiative a pour objectif de rediriger les personnes en situation de vulnérabilité psychosociale faisant appel au 911 vers les

services appropriés lorsqu'une intervention policière n'est pas requise. En effet, malgré l'existence d'une ligne téléphonique permettant de parler à un conseiller pouvant faire du référencement, soit le 211, la ligne du 911 est encore la plus utilisée. Cette initiative implique donc des opérateurs qui trient les appels reçus au 911 selon des critères préétablis. Lorsqu'un appel est fait au 911 et que les critères du TCCS sont rencontrés, la personne est transférée au 211. Une seconde évaluation du risque est alors effectuée. Selon cette évaluation, trois possibilités d'intervention sont possibles. La première est une réponse d'urgence (i.e. policiers, pompiers, ambulanciers) en raison d'un risque de préjudices. La deuxième est le déplacement d'une équipe de crise mobile lorsqu'une situation de crise psychosociale requière une réponse d'urgence impliquant des partenaires (i.e. travailleur social, intervenant psychosocial). La troisième possibilité est que, dans le contexte de l'appel au 211, des informations et du référencement sont effectués. Une réponse d'urgence n'est alors pas requise auprès de la personne en situation de vulnérabilité sociale. Ce rapport a identifié plusieurs facilitateurs liés à l'implantation de cette initiative tels que l'établissement de partenariats et la collaboration avec les communautés autochtones du territoire, l'utilisation de protocoles clairs, le recueil de données sociodémographiques, l'accès à une formation plus standardisée pour les intervenants et favoriser l'engagement de la communauté dans la sécurité communautaire plutôt que d'attribuer le poids de cette responsabilité aux policiers. Certains défis à relever ont également été rapportés, notamment le fait qu'une augmentation des ressources était nécessaire au niveau humain, mais aussi pour favoriser la recherche scientifique concernant l'évaluation de l'efficacité. Cette initiative est innovante au Canada même si la ligne téléphonique 211 a été mise en place ailleurs au pays, comme au Québec où il est possible d'y faire appel depuis 2020.

2.2 Les initiatives en intervention axée sur le risque

Les initiatives en intervention axée sur le risque impliquent d'identifier les facteurs de risque présents et de répondre aux besoins de services avant que les préjudices graves ne soient causés ou sur le point de l'être (Russell et Taylor, 2014). Elles sont donc mises en place avant qu'une réponse à l'urgence ne soit nécessaire.

En général, une accumulation de facteurs de risque est présente. Les interventions nécessaires à ce niveau de service sont généralement complexes et ne peuvent donc pas être mises en place par un secteur professionnel seul (Russell, 2016). Le fait d'intervenir de façon préventive permet de limiter les interventions réactives aux situations d'urgence provoquées par une aggravation des situations de vulnérabilité psychosociale (Easton et al., 2014) et qui confrontent souvent les policiers à des interventions complexes dans des situations explosives (Gendron et al., 2015). Les initiatives qui se rapportent à l'intervention axée sur le risque sont la police communautaire, les zones chaudes et les tables de concertation multisectorielles du type Hub.

La police communautaire est l'une des premières approches à avoir été développée en réponse aux besoins de services policiers plus proches de la communauté (Fisher-Stewart, 2003). Elle vise à améliorer l'efficacité des réponses aux appels de nature psychosociale ainsi qu'à diminuer les coûts qui y sont associés, notamment grâce à la collaboration multisectorielle (Hawkes, 2016). La police communautaire élargit le mandat de la police qui consiste notamment à faire une concertation des interventions et à établir un partenariat avec d'autres professionnels, ce qui engendre une certaine décentralisation des services. Dans le modèle de police communautaire, c'est l'ensemble de la communauté qui est amenée à collaborer plus étroitement avec les policiers. Elle privilégie un mode d'action basé davantage sur la persuasion obtenue par

la communication (Brodeur, 2003). Elle favorise le développement d'attitudes proactives des policiers face à la prévention du risque.

Pour ce faire, l'approche de la police communautaire utilise des techniques telles que la résolution de problèmes et les partenariats (Community Oriented Policing Services, 2014). La résolution de problème, telle que proposée par Goldstein (1979) s'apparente au modèle de sécurité communautaire. Il s'agit principalement de prévenir le risque et ce, en utilisant la collaboration multisectorielle. Certains auteurs considèrent que la police communautaire représente le premier jalon du changement de paradigme (Bayley, 1988) et une approche policière se distinguant de l'approche traditionnelle (Goldstein, 1987). On peut définir la police communautaire comme une stratégie plutôt qu'un programme spécifique (Skogan et Williamson, 2008). Ainsi, la police communautaire est associée à plusieurs initiatives différentes (Eck et Rosenbaum, 1994). Un exemple d'initiative d'intervention axée sur le risque basée sur l'approche de la police communautaire est le programme « ACES » qui a notamment été implanté dans cinq quartiers de Montréal, soit Parc-Extension, Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Carré Saint-Louis et Côte-des-Neiges en février 1991. Elle était inspirée d'un programme policier de Metro-Dade County, en Floride. L'objectif était lié à la prévention de la formation de ghettos dans la municipalité en passant par la lutte contre les stupéfiants. Ce programme impliquait les principes de la police communautaire comme le fait d'aller vers les citoyens afin de mieux comprendre leurs problématiques et d'établir des partenariats avec les organismes communautaires afin de mieux adapter les services aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale (Desbiens, 2002).

La police communautaire a été implantée dans la majorité des services policiers en Amérique du Nord, notamment aux États-Unis (Bureau of Justice Statistics, 2003; Rosenthal et

al., 1997). La présence de policiers formés à l'approche communautaire dans les services policiers y est largement répandue (Skogan et Williamson, 2008). Au Canada, un rapport supportant l'approche de la police communautaire à travers les différentes provinces et territoires affirme que presque tous les services de police en font mention dans leur mandat. Cependant, il constate que la sécurité communautaire ne semble pas être implantée de façon efficace en pratique partout au pays. Les services policiers ont mis en place des initiatives sans nécessairement avoir de lignes directrices bien établies concernant les mécanismes opérationnels (Government of Canada, 2015). L'idée que la police forme un partenariat avec la communauté en ce qui concerne la prévention du risque demeure néanmoins une part des approches policières canadiennes (Russell et Taylor, 2014).

La transition vers la prévention du risque a été marquée par un changement de mentalité allant de la chance et l'espoir vers le contrôle et la prédiction (Littlechild, 2010). Ainsi, d'autres initiatives en intervention axée sur le risque qui existent sont basées sur la proposition que la criminalité serait distribuée de façon inégale dans l'espace (Laub, 2004). En effet, il y a une concentration des préjudices associés non seulement à la criminalité mais aussi à la vulnérabilité psychosociale dans des zones restreintes des municipalités, aussi appelées « zones chaudes » (*hot spots*). Cette concentration semble être relativement stable dans le temps (Weisburd et al., 2004). En ce sens, les « place-based initiatives » ont pour objectif d'identifier et de dissuader les personnes à risque de commettre des préjudices à un endroit ciblé (Kennedy et al., 2018). Ces dernières comprennent des relations plus étroites avec la communauté (i.e. police communautaire), concentrer la patrouille sur des aires spécifiques présentant une activité criminelle plus élevée (*hot-spot policing*) et se focalisent sur les causes du problème (*problem-oriented policing*) (Weisburd et Eck, 2004). Une étude évaluative menée par Caplan et al. (2021)

sur l'implantation d'une initiative suivant ce modèle, à Kansas City, au Missouri, a rapporté une diminution de plus de 22% des crimes violents en une année par rapport à avant sa mise en place. Au Canada, au cours des dernières années, un intérêt a été porté sur l'identification des zones chaudes mais il y a encore peu de données disponibles comparativement à d'autres pays comme les États-Unis (Boivin et de Melo, 2019). Boivin et de Melo (2019) ont notamment réalisé une étude visant à mieux cibler les zones chaudes dans les villes de Montréal et de Toronto afin de favoriser de meilleures stratégies préventives. Cette étude utilisait les données ouvertes au public pour ces deux villes sur trois types de préjudices commis liés aux vols et ce, avec comme degré de précision, l'intersection des rues la plus proche. Elle soulève qu'il serait utile d'avoir accès à des données plus complètes et précises même dans les villes étudiées.

Puis, une initiative ayant particulièrement attiré l'attention dans plusieurs provinces canadiennes au cours des dernières années sont les tables de concertation multisectorielles de type « Hub » (Bhayani et Thompson, 2016). Ce modèle a d'abord été développé à Govanhill, en Écosse. Il a inspiré l'implantation d'une première initiative similaire au Canada par le service de police de Prince Albert, en Saskatchewan (McFee et Taylor, 2014). Les résultats obtenus sont si encourageants qu'il a été qualifié de meilleure pratique en termes de collaboration multisectorielle et il est implanté par un nombre grandissant de services policiers au pays (Bhayani et Thompson, 2016). Certaines communautés à travers le Canada ont implanté des tables de concertation multisectorielles de type Hub en les adaptant à leurs besoins et à leurs caractéristiques spécifiques. Par exemple, dans un article publié par Gorgoff et al., (2021) qui compare douze initiatives implantées au Manitoba avec des initiatives présentes en Ontario et en Saskatchewan, a décrit notamment le « Thunderwing model », à Winnipeg, qui vise à offrir une réponse plus adaptée à la culture de la communauté autochtone habitant sur le territoire.

L'objectif du modèle Hub, de façon plus générale, est d'identifier les personnes et les familles à risque de commettre des préjudices et dont les besoins complexes nécessitent la coordination rapide de plusieurs services. Ainsi, les différents partenaires se rencontrent afin de mettre en place une intervention dans les 24 à 48 heures afin de prévenir le risque de préjudices. Ce modèle implique aussi une ou deux rencontres hebdomadaires d'une heure chacune et inclue les services policiers, les services sociaux, les services de la santé, les services pour les victimes, les écoles ou les commissions scolaire, les organismes communautaires ou encore les services judiciaires (Sanders et Lagan, 2019).

Le modèle Hub a pour avantage de permettre une identification plus rapide des personnes présentant un risque accru et de faciliter le référencement vers les services appropriés avant de nécessiter une réponse d'urgence. La collaboration entre les partenaires favorise aussi un meilleur partage des informations utiles ainsi que des interventions proactives. Les résultats observés sont notamment une diminution des appels faits aux policiers, une amélioration des relations des policiers avec la communauté et de leur coopération avec les autres services disponibles, une opportunité d'agir de façon proactive et une meilleure perspective des besoins de la communauté (Nilson, 2016). Tous ces effets engendrent une diminution des coûts associés aux réponses d'urgence, ce qui a contribué à placer le modèle de Prince Albert comme exemple à suivre pour les autres communautés (McFee et Taylor, 2014). Russell et Taylor (2015) ont réalisé une enquête dans 33 communautés en Ontario dont plusieurs avaient déjà implanté des initiatives de type tables de concertation multisectorielles. Les résultats indiquent que le plus important prédicteur de succès n'était pas lié à la taille des municipalités, mais plutôt à la présence d'un leadership local avec de bonnes connaissances scientifiques en lien avec les initiatives en matière de sécurité communautaire.

2.3 Les initiatives ciblant des problématiques spécifiques

Les initiatives précédentes proposent des interventions auprès des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale de façon plus générale, mais certaines ont été implantées pour des problématiques spécifiques. Les initiatives visant les jeunes ainsi que la violence conjugale semblent particulièrement représentées dans la littérature.

Certaines initiatives visant les jeunes en situation de vulnérabilité psychosociale ont été implantées dans les services policiers. C'est notamment le cas du « Youth Inclusion Support Panel » (YISPs), au Royaume-Uni, qui est un programme basé sur la collaboration multisectorielle visant la prévention des préjudices chez les jeunes à risque âgés de 8 à 13 ans et leur famille (Walker et al., 2007). À Brisbane, en Australie, une initiative similaire a été mise en place dans les services policiers. Elle est basée sur la collaboration multisectorielle afin de parvenir à mieux coordonner les services. Une étude qualitative comprenant 17 entrevues auprès de partenaires impliqués dans le cadre de l'initiative a soulevé d'importants défis en lien avec le processus d'implantation tels que l'incompatibilité de la philosophie des partenaires, le manque de clarté entourant le projet et ses objectifs ainsi que les rôles, les responsabilités, les capacités et les limites de chacun des partenaires (Meyer et Mazerolle, 2014). Néanmoins, une initiative semblable ciblant les jeunes en situation de vulnérabilité psychosociale implantée dans la région de Hobbema, en Alberta, par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a obtenu un grand succès (Dunbar, 2015). Cette initiative avait pour objectif de prévenir l'implication de ces jeunes dans le gangstérisme, en particulier dans les communautés des Premières Nations. Elle visait notamment à augmenter les liens sociaux et les opportunités des jeunes au sein de leur communauté avec un accent mis, entre autres, sur les relations avec les pairs, le présentéisme scolaire et les réalisations académiques (Grekul et Sanderson, 2011).

Un exemple canadien d'initiative préventive spécifique à la jeunesse a été implanté à Toronto. Le « Youth Pre-Charge Diversion Program » est notamment basé sur la collaboration multisectorielle et vise à permettre des alternatives au système de justice criminelle (Crossover Youth, 2017). À Chatam-Kent, en Ontario, qui est une municipalité dans laquelle le service de police dessert un territoire de grande taille incluant des zones rurales, une initiative appelée ACCESS Open Minds (ACCESS OM) a été implantée. Elle serait inspirée d'initiatives similaires en place à Headspace, en Australie, et à Headstrong-Jigsaw en Irlande. ACCESS OM fait partie d'un projet pancanadien débuté en 2014 afin de transformer et d'évaluer les services psychosociaux auprès des jeunes âgés de 11 à 25 ans qui impliquait une évaluation rapide, soit dans les 72 heures, des problématiques présentes chez les jeunes et leur famille ainsi qu'une orientation vers les services appropriés dans les 30 jours (Malla et al., 2018). Le processus d'implantation et d'évaluation de cette initiative, dans une communauté en Ontario, met de l'avant l'importance pour les jeunes d'avoir accès à un lieu sécuritaire conçu à cet effet et appuie la nécessité de la collaboration multisectorielle afin de répondre à leurs besoins de services. La collaboration multisectorielle était particulièrement importante lorsque les jeunes habitaient des zones plus éloignées (Reaume-Zimmer et al., 2019). ACCESS OM a aussi été implantée dans quelques endroits au Québec, soit dans les quartiers de Dorval-Lachine-Lasalle et de Parc-Extension à Montréal ainsi qu'à Mistassini dans une communauté autochtone (Malla et al., 2018).

Des initiatives spécifiques à la violence conjugales sont aussi présentes dans plusieurs pays occidentaux. Cette problématique se caractérise notamment par une proportion élevée des cas de récurrence (Piquero et al., 2006). De plus, les initiatives spécifiques à la violence conjugales étaient généralement basées sur la collaboration multisectorielle en raison du constat que la coordination des différents services était efficace pour la prévention des préjudices (Shepard,

Falk et Elliott, 2002). Au Royaume-Uni, plusieurs services de police ont créé des unités spécifiques à la violence conjugale (Farrell et Buckley, 1999). En Amérique du Nord, l'une des initiatives spécifiques concernant la violence conjugale est le « Minneapolis Intervention Project » (MIP) qui a d'abord été implantée en 1983, à Minneapolis, au Minnesota. Cette initiative impliquait la coordination de différents services nécessaires dans le domaine de la violence conjugale dont les services de police, les services judiciaires, les services psychosociaux, et présentait des résultats prometteurs (Syers et Edleson, 1992). Plusieurs états américains ont adopté des initiatives s'inspirant de ce modèle (Sherman et al., 1992). Aussi, depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990, les « second-responder programs » ont été mis en place dans de nombreuses communautés (Lane et al., 2004). Ces programmes visent à offrir des services rapidement après un premier signalement fait aux policiers afin de prévenir la récurrence. Ces programmes incluent généralement des suivis par un travailleur social ou par une équipe policière spécialisée en violence conjugale, le plus souvent auprès des victimes dans le but de réduire le risque de préjudices futurs. Moins de services semblaient offerts aux agresseurs (Davis et al., 2010). De plus, les données d'efficacité obtenues étaient mitigées (Davis et al., 2008; Davis et al., 2010; Stover et al., 2010).

Bien que les initiatives appartenant aux deux niveaux de service de Russell et Taylor (2014) qui ont été documentées semblent prometteuses, toutes les provinces ne sont pas égales par rapport à l'implantation et à l'évaluation de l'efficacité des initiatives de prévention du risque. À cet égard, l'Ontario et la Saskatchewan se démarquent par leurs initiatives au niveau de l'intervention axée sur le risque, notamment par leurs pratiques innovantes en réponse au risque (Government of Saskatchewan, s.d.; Russell et Taylor, 2015). Au Québec, peu d'études évaluatives ont été menées sur les initiatives qui ont déjà été implantées. Un rapport du Comité

consultatif sur la réalité policière a été publié par le Gouvernement du Québec (2021b). Il propose une vaste réflexion sur les services policiers québécois et souligne l'utilité des initiatives préventives basés sur la collaboration multisectorielle. Toutefois, ce dernier n'avait pas pour mandat de présenter les types d'initiatives d'intervention axée sur le risque et en réponse à l'urgence qui ont déjà été implantés par les corps de police municipaux (CPM) à travers la province, leurs résultats ni les défis et facilitant impliqués. Néanmoins, le manque de données présentes dans la littérature ne signifie pas nécessairement qu'elles ne sont pas présentes dans les CPM. De plus, des initiatives spécifiques à la violence conjugale ont émergé en raison de subventions gouvernementales. Ainsi, nous avons besoin d'un portrait de la situation des initiatives d'intervention axée sur le risque et de réponse à l'urgence au Québec. Cette idée de recherche a émergé lors d'une rencontre entre des membres de l'Observatoire en justice et santé mentale et les professeures LeBlanc et Couvrette. Ils ont alors soulevé l'intérêt de faire une étude exploratoire visant les initiatives en matière de sécurité communautaire telles qu'elles pourraient déjà avoir été mises en place à travers les différents services policiers au Québec. En effet, il n'existe pas, dans la littérature actuelle, un portrait d'ensemble des initiatives d'intervention axée sur le risque et de réponse à l'urgence déjà mises en place dans les CPM québécois, des défis et facilitants associées à leur implantation ni des retombées observées. Cette étude vise donc à contribuer à l'avancement des connaissances sur les initiatives en matière de sécurité communautaire et à la planification provinciale voire nationale de stratégies cohérentes basées sur des données probantes.

La présente recherche poursuit deux objectifs : a) d'établir un portrait des initiatives d'intervention axée sur le risque et de réponse à l'urgence et b) d'identifier les défis et les

facilitants liés au processus d'implantation de ces initiatives en tenant compte des caractéristiques des municipalités et de faire des suggestions sur l'avenir des initiatives préventives au Québec.

Chapitre 3 : Méthodologie

Pour répondre aux deux objectifs de recherche, l'approche qualitative a été privilégiée puisqu'il s'agit de comprendre un phénomène social (i.e. sécurité communautaire) dans un contexte naturel (Mays et Pope, 1995). Une telle approche est appropriée pour répondre à la question du pourquoi un phénomène est observé, tout en permettant d'évaluer les interventions complexes et de s'intéresser à leur amélioration (Busetto et al., 2020).

L'utilisation des méthodes qualitatives permettent des descriptions et des explications riches qui sont susceptibles de mener à de nouvelles intégrations théoriques ancrées dans un contexte local (Miles et Huberman, 2003). Ces méthodes sont particulièrement utiles pour approfondir les connaissances des facteurs ayant un impact sur l'implantation de nouvelles pratiques (Creswell, 2009).

Dans le cas de la présente étude, le changement de paradigme en cours oriente les pratiques policières vers la sécurité communautaire et l'allocation de ressources financières et humaines, mais son actualisation varie d'un corps de police à l'autre et d'une province à l'autre sans que nous comprenions ce qui explique cette variation, justifiant ainsi l'étude de ce phénomène social. Il serait important de comprendre la répartition de ces initiatives entre les corps de police au Québec, les raisons qui motivent le choix de celles-ci et comment ces derniers travaillent avec des partenaires issus de la communauté pour bonifier l'offre de services aux personnes, familles, voire quartiers aux prises avec la vulnérabilité psychosociale.

La présente recherche qualitative est de type descriptif interprétatif. Elle vise la description des phénomènes dans le contexte d'une pratique professionnelle et ses interprétations permettent d'en comprendre la signification par l'accès à l'expérience et au point de vue des acteurs. Les données sont donc organisées et interprétées sans être transformées (Thorne et al., 2004). La

présente recherche permettra de faire un panorama des initiatives implantées à l'échelle de la province, en interviewant les personnes susceptibles de les décrire dans leur CPM respectif. Cette perspective est d'ailleurs indispensable à une connaissance et à une compréhension approfondie des défis et des facilitateurs rencontrés par les services policiers qui s'inscrivent dans le changement de paradigme en faveur de la sécurité communautaire et de son orientation plus préventive que réactive, tout en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque municipalité, notamment la taille et la densité de la population.

3.1 Participants

Les participants visés par l'étude sont des professionnels, policiers ou civils impliqués dans les initiatives axées sur la prévention du risque et de réponse à l'urgence au sein des CPM du Québec ($n=29$). Le fait que cette étude visait l'ensemble des corps municipaux du Québec est pertinent puisque le but de l'étude est de réaliser un portrait complet des initiatives en matière de sécurité communautaire dans la province.

Afin de comparer des systèmes relativement similaires, seulement les CPM du Québec ont été recrutés pour participer à l'étude. Ainsi, les corps de police autochtones (CPA) n'ont pas été sollicités. La Sûreté du Québec (SQ) et la Gendarmerie royale du Canada ont aussi été exclues de la population à l'étude. En effet, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) est une instance fédérale et la Sûreté du Québec agit à l'échelle provinciale. Bien que, comme les CPM, la SQ desserve des municipalités québécoises, elle se distingue notamment par son offre de services plus large ainsi que par le fait qu'elle desserve un grand nombre de municipalités qui sont aussi particulièrement variées.

La majorité des CPM de la province ont participé à la présente étude ($n=21$) sur une possibilité de 29. Étant donné que certains CPM disposaient de plusieurs initiatives ou afin de mieux comprendre le travail en partenariat, 27 professionnels ont été rencontrés dans les 21 CPM participants. Parmi ces professionnels, 81% étaient policiers de formation tandis que 19% étaient issus du domaine psychosocial, en majorité des travailleurs sociaux. Il s'agissait de 14 femmes et de 13 hommes, âgés de 25 à 52 ans, avec une moyenne d'âge de 39,2 ans. Il est intéressant de noter que les professionnels issus du domaine psychosocial étaient tous des femmes.

Malgré le fait que quelques CPM n'aient pas participé, les informations recueillies auprès des répondants a permis l'approfondissement des connaissances et la compréhension de la situation concernant les initiatives en matière de sécurité communautaire au Québec. La majorité des études utilisant une méthode qualitative ont moins de 40 participants afin d'en assurer la faisabilité (Baribeau et Royer, 2012). De plus, la qualité de l'échantillon en recherche qualitative est associée davantage au fait que de nouvelles connaissances et informations émergent plutôt qu'à la taille et à la représentativité de cette dernière (Lincoln et Guba, 1985). La saturation des données est atteinte lorsque les nouvelles données recueillies n'apportent plus d'éléments nouveaux nécessaires à la compréhension du phénomène étudié (Savoie-Zajc, 2007). Bien que la participation de tous les CPM aurait été utile à la réalisation d'un portrait complet des initiatives axées sur la prévention du risque et de réponse à l'urgence implantées dans la province, la saturation empirique a été atteinte dans le cadre de cette étude sur les dimensions étudiées.

3.2 Procédure de recrutement

Les participants sollicités par la chercheuse ont été désignés par le service de police dont ils font partie afin de répondre à des questions concernant les initiatives en matière de sécurité communautaire lors d'une entrevue semi-structurée téléphonique ou via zoom. L'entrevue semi-

structurée a été privilégiée auprès de personnes en mesure d'identifier et de décrire les initiatives en matière de sécurité communautaire (i.e. urgence et l'intervention axée sur le risque) dans les corps de police du Québec. Plus précisément, l'analyse de données qualitatives permet d'extraire le sens des données recueillies à travers une approche centrée sur les individus, leurs actions et leurs témoignages (Paillé et Mucchielli, 2016).

Le formulaire de consentement (voir Annexe A) leur a été présenté lors de la collecte de données et leur a été transmis par messagerie électronique. La participation à l'étude était sur une base volontaire. Chaque corps de police municipal du Québec a d'abord été contacté par téléphone pour identifier la personne la plus susceptible de participer à une entrevue semi-structurée portant sur les initiatives en matière de sécurité communautaire de deux types, soit l'intervention axée sur le risque et la réponse à l'urgence. Cette dernière consiste à intervenir une fois que les préjudices soient survenus, ou qu'ils soient sur le point de l'être plutôt que d'agir préventivement.

L'ensemble des services de police municipaux (CPM) du Québec ont été contactés. Afin d'obtenir des informations détaillées sur les initiatives implantées dans chaque corps de police, un entretien individuel a été priorisé. Il a toutefois été possible de faire l'entrevue semi-structurée en groupes de deux lorsque la participation de plus d'une personne au sein du CPM était pertinente à une compréhension plus approfondie et complète.

Considérations éthiques.

Un certificat du comité d'éthique de la recherche de l'UQO a été obtenu. Dans le cas d'une étude par entrevue semi-structurée telle que la présente, les principaux critères éthiques sur le consentement libre et éclairé, la confidentialité des données et le respect de la dignité des sujets,

notamment concernant les risques encourus par les participants et les groupes qu'ils représentent, ont été abordés (Baribeau et Royer, 2012; Martineau, 2007). Ainsi, la participation à cette étude se fait sur une base volontaire et les participants sont libres de se retirer en tout temps de l'étude sans justification. Concernant la confidentialité, les chercheurs responsables de ce projet ont anonymisé les données permettant d'identifier les participants à l'aide d'un numéro de code. Les données recueillies seront détruites à la fin du projet de recherche selon les normes en vigueur.

Cette étude permet de respecter le seuil de risque minimal puisque les participants répondent habituellement à des questions sur le fonctionnement de leur organisation concernant des initiatives implantées. Néanmoins, les questions posées dans le cadre de l'entrevue pourraient créer un sentiment de malaise dans les services policiers qui n'ont pas d'initiatives ou qui ne s'y connaissent pas. Afin d'atténuer ce type d'effets possibles, les chercheurs ont veillé à formuler l'entrevue en adoptant une attitude curieuse, ouverte et valorisante. Un autre inconvénient à la participation à l'étude est le temps investi dans le cadre de la participation à l'entrevue. Ainsi, les chercheurs veillent à limiter au maximum le temps requis à la participation.

3.3 Instruments de collecte des données

Un guide d'entrevue a été élaboré et est caractérisé par la présence d'une liste de sujets à aborder établie par le chercheur (voir Annexe B). Celui-ci formule ensuite des questions à partir de ces sujets ce qui permet d'orienter la discussion (Fortin, 2010). L'interviewer utilise un canevas d'entretien de façon flexible en redirigeant le participant par des techniques d'entrevue telles que des demandes de clarification ou d'approfondissement. L'entrevue semi-structurée utilisée dans la présente étude a été élaborée en se basant sur une enquête similaire faite en Ontario par Russell et Taylor (2015) et sur une recension de la littérature portant sur les

initiatives qui se rapportent à l'intervention axée sur le risque et à la réponse d'urgence pour bonifier une offre de services destinés aux populations vulnérables et sur les défis associés.

L'entrevue semi-structurée est d'une durée d'environ 30 minutes et comporte cinq sections. Une première section vise à recueillir les informations sociodémographiques des participants, tels que l'âge, le sexe, le poste actuel et son lien avec la notion de sécurité communautaire, la durée depuis laquelle le participant occupe le poste ainsi que sa formation. Une seconde section de l'entrevue aborde les concepts à l'étude. Elle a pour but de vérifier la compréhension des participants concernant les concepts d'intervention axée sur le risque et de réponse à l'urgence nécessaires à la poursuite de l'entrevue. Une brève définition leur est fournie. Une troisième section permet de vérifier les initiatives en matière de sécurité communautaire implantées dans les services policiers interrogés. Les deux niveaux d'intervention des initiatives sur lesquels portent l'étude sont l'intervention axée sur le risque ainsi que la réponse d'urgence. La quatrième et la cinquième section portent respectivement sur ces deux types d'initiatives. Elles comportent chacune quatre dimensions :

- Caractéristiques de l'initiative : Cette dimension vise la description de l'initiative, ce qui a déclenché l'implantation de l'initiative, les objectifs visés et la clientèle (i.e. facteurs de risque).
- Collaboration multisectorielle : Cette dimension permet de décrire la collaboration avec d'autres secteurs professionnels en tenant compte des avantages ainsi que des obstacles rencontrés.
- Outils de mesure : Cette dimension tient compte des outils de travail utilisés ainsi que des mesures prises par les services de police afin de vérifier les résultats de l'initiative.

- Défis et facilitateurs : Cette dimension vise à identifier les défis et les facilitateurs qui ont été rencontrés en lien avec l'implantation de l'initiative.

À la fin de l'entrevue, les participants ont été invités à communiquer certaines informations pertinentes qui n'ont pas été abordées par l'intervieweur et à exprimer leurs propositions afin d'améliorer les pratiques en matière de sécurité communautaire. Cette section vise à éviter que les chercheurs passent à côté d'éléments importants qu'ils n'avaient pas anticipés lors de l'élaboration de l'entrevue.

3.4 Méthode d'analyse des données

Les données recueillies lors des entrevues semi-structurées ont été retranscrites et anonymisées. Une analyse thématique des données qualitatives provenant des verbatims retranscrits à partir des entrevues semi-structurées individuelles a été effectuée. L'analyse thématique sert notamment à ordonner et à synthétiser les données recueillies. En raison du nombre élevé de CPM et pour faciliter le processus d'analyse, une matrice a été préparée (Miles et Huberman, 2003), celle-ci comprend les différentes dimensions explorées lors de l'entrevue. Cette matrice sert de base pour construire un panorama illustrant les tendances du phénomène à l'étude. La matrice a permis de consigner des informations telles que le profil des participants, les caractéristiques des initiatives, leurs expériences justifiant l'implantation, les retombées et des exemples d'application des initiatives et les obstacles rencontrés. La matrice a été complétée par l'étudiante et la superviseure qui ont, chacune de leur côté, inséré les éléments du discours concordant avec chacune des dimensions de la matrice et le matériel ainsi codé a fait l'objet de discussions communes. Afin d'assurer la validité du processus d'analyse, des tactiques de vérification et de confirmation des résultats recommandés par Miles et Huberman (2003) ont été appliqués. Ainsi, les entrevues ont été codées, puis comparées attentivement par l'étudiante et la

superviseure. Les divergences concernant le codage ont fait l'objet de discussions afin de parvenir à une compréhension commune (Barbour, 2014).

À partir de cette matrice, l'analyse qualitative a porté sur les similarités et les particularités des initiatives décrites par chacun des participants et, par la suite, les thèmes récurrents qui ont émergé du discours ont été identifiés. Le chercheur teinte l'identification des thèmes, notamment par sa formation initiale et continue (Paillé et Mucchielli, 2016). Ainsi, les chercheurs impliqués ont veillé à repérer leurs propres caractéristiques individuelles susceptibles d'influencer les résultats obtenus ainsi que les interprétations effectuées afin de limiter la présence de ces biais. La représentativité des données a également été contrôlée en tenant compte des facteurs sociodémographiques des participants ainsi que des caractéristiques spécifiques des municipalités à l'étude susceptibles d'avoir un impact sur les initiatives choisies. Une attention particulière a été portée, lors de l'analyse des données recueillies, à la recherche de la présence éventuelle de faits surprenants, des cas extrêmes, des preuves contraires ou des cas atypiques. La signification a alors été vérifiée par souci de rigueur.

Les principaux thèmes à l'étude ont été identifiés. Les données recueillies ont ensuite été étiquetées dans les catégories établies. Puis, les données ont été synthétisées et les définitions, les dimensions et les catégories ont été affinées afin de mieux classer les données. Une liste de codes a aussi été établie afin de consigner des informations telles que le profil des participants, les expériences justifiant l'implantation des initiatives et les exemples d'application des initiatives. Tout en tenant compte des caractéristiques sociodémographiques des répondants, ces fonctions permettent de construire un panorama illustrant les tendances du phénomène à l'étude. Ainsi, le chercheur vérifie les thèmes qui sont récurrents, les régularités en faisant ressortir les

particularités d'un participant à l'autre. Il s'agit d'un processus inductif et itératif afin de mieux traduire les propos des participants (Miles et Huberman, 2003; Paillé et Mucchielli, 2016).

Étant donné que les caractéristiques des municipalités dans lesquelles les initiatives sont implantées peuvent jouer un rôle quant au choix de celles-ci ainsi qu'aux défis et facilitateurs rencontrés pour chaque type d'initiative, une analyse a été effectuée entre les CPM en tenant compte des caractéristiques spécifiques à chaque territoire desservi. L'une des stratégies les plus couramment utilisée afin d'examiner les services offerts par les CPM du Québec est le niveau de service (Gouvernement du Québec, 2021b). Cependant, cette stratégie ne sera pas utilisée dans la présente étude. En effet, les niveaux de service sont établis par le nombre d'habitants desservis, sauf le niveau de service 6 qui correspond aux territoires desservis par la SQ. Comparer les initiatives sur la base de leur niveau de service rendrait difficile l'objectif de réaliser un portrait des initiatives en tenant compte de leur contexte respectif. D'une part, le niveau 6 rattaché à la SQ ne fait pas partie de la population ciblée par l'étude et, d'autre part, 24 des 29 CPM du Québec se trouvent dans les niveaux de service 1 et 2 alors que seulement deux CPM sont de niveaux 4 et 5. Les caractéristiques des municipalités qui ont donc été utilisées correspond plutôt à la Classification des centres de population et des régions rurales qui est la norme générale selon Statistiques Canada (2016) et qui est actuellement en vigueur. Ainsi, il a été établi qu'il y a trois catégories de centres de population urbains :

1. Les petits centres urbains de populations qui ont une population de 1000 à 29 999 habitants.
2. Les moyens centres de population qui ont une population de 30 000 à 99 999 habitants.
3. Les grands centres de population qui ont une population de 100 000 habitants et plus.

Toutefois, une quatrième caractéristique a été ajoutée pour les CPM qui desservent des territoires comportant plusieurs municipalités, ce qui inclue notamment les municipalités régionales de comté (MRC). Étant donné qu'il n'existe pas de régions rurales desservies par des CPM au Québec, ces dernières étant plutôt desservies par la SQ, cette caractéristique n'a pas fait partie de l'analyse.

De plus, la densité de la population a été prise en compte car le nombre d'habitants ne suffit pas toujours à bien représenter la réalité des territoires desservis. Par exemple, les CPM couvrant plusieurs municipalités (ex. MRC) sont susceptibles de desservir un nombre d'habitant équivalent à un grand centre de population, mais dispersée à travers un plus grand territoire. Ainsi, le seuil de 400 personnes au km² a été établi comme principal seuil pour évaluer une densité de population élevée et un second seuil à 200 personnes par km² a été suivi afin d'identifier les centres de population avec une faible densité de population.

Ces caractéristiques, soit la taille des centres urbains (nombre d'habitants et densité de la population) ainsi que le fait de desservir une ou plusieurs municipalités sur le territoire permet de tenir compte du fait que les CPM ne partagent pas tous les mêmes enjeux et que certaines initiatives qui sont efficaces dans une communauté ne seront pas nécessairement adaptées dans une autre. Il est donc nécessaire de tenir compte des caractéristiques des municipalités dans lesquelles les CPM exercent leurs fonctions et d'identifier si elles ont un impact sur le choix des initiatives implantées. Les similarités et les différences entre les CPM et les dimensions à l'étude concernant les initiatives permettent de raffiner l'analyse et de rendre possible une certaine transférabilité des résultats ainsi que des recommandations à d'autres communautés qui partagent certaines caractéristiques. Le portrait des initiatives a aussi été complété à l'aide de l'analyse documentaire. Cette recherche facilite donc l'établissement d'un modèle commun permettant de

mieux orienter le choix et l'implantation des initiatives en matière de sécurité communautaire en se basant sur les expériences et les spécificités de chacun des services policiers québécois qui désire s'inscrire dans ce changement de paradigme.

En résumé, les données analysées ont permis d'établir un portrait exhaustif de l'ensemble des initiatives en intervention axée sur le risque et en réponse à l'urgence, et de décrire les structures de concertation mises en place par les CPM, en tenant compte des caractéristiques du territoire du Québec.

Chapitre 4 : Présentation des résultats de l'analyse qualitative

Les initiatives implantées par les CPM au Québec dans le but de répondre aux appels de nature psychosociale, ont été documentées à l'aide d'entrevues individuelles. Les résultats issus de l'analyse thématique du contenu des verbatim sont présentés selon les trois sections suivantes :

1) le portrait des initiatives en documentant les caractéristiques des initiatives, notamment les objectifs et l'origine de celles-ci, la description de la clientèle, les outils de travail, la collaboration multisectorielle et les retombées; 2) les conditions qui sous-tendent le choix des initiatives et les défis/facilitants liés à leur implantation 3) le regard critique sur l'avenir des initiatives préventives au Québec.

4.1 Portrait des initiatives en réponse aux appels de nature psychosociale

Les principales initiatives auprès de la population en situation de vulnérabilité psychosociale qui ont déjà été implantées par les CPM au Québec sont nommées comme étant la police communautaire, l'engagement de travailleurs sociaux, les équipes mixtes et les tables de concertation. Il est intéressant de constater que la description qu'ont fait les participants des trois premières dimensions explorées lors de l'entrevue, soit les caractéristiques des initiatives (objectif, origine, clientèle, outil de travail), la collaboration multisectorielle, les outils de mesure (i.e. retombées), est relativement similaire peu importe l'initiative implantée.

4.1.1 Caractéristiques des initiatives

Objectifs des initiatives.

Le constat qui ressort de l'analyse des données est que les participants de l'ensemble des CPM rapportent des objectifs communs dans les initiatives implantées. Les objectifs généraux identifiés consistent à assurer la sécurité de la population en diminuant le risque de passage à

l'acte ainsi que de venir en aide aux personnes vulnérables, notamment en les accompagnant et en les référant vers les services adaptés à leurs besoins. Les objectifs spécifiques mentionnés visent à diminuer la récurrence des appels de nature psychosociale et la durée de la mobilisation policière pour ces appels. L'extrait suivant illustre ce propos :

Lorsqu'on intervient, on veut que la personne ne se sente pas seule, qu'elle sente qu'elle est aidée en post-crise. Quelqu'un l'a appelée depuis : « Comment ça a été le transport à l'hôpital? Moi, je peux te proposer ça... ». Il y a des gens qui ne sont pas prêts [à recevoir des services], mais je leur laisse ma carte et certains me rappellent deux ou trois mois plus tard et me disent : « Tu sais quoi? La thérapie dont tu m'avais parlée, peut-être que ça m'intéresserait ». C'est le suivi, c'est ce qui fonctionne, que les gens sentent qu'il y a quelqu'un pour eux.

Origine des initiatives.

Les raisons rapportées afin d'expliquer l'origine des initiatives en réponse aux appels de nature psychosociale sont similaires d'un CPM à l'autre à travers le Québec. Le phénomène de désinstitutionnalisation des personnes présentant des problèmes de santé mentale les amenant à vivre dans la communauté est fréquemment évoqué comme l'une des explications à l'origine des initiatives. Par la suite, les participants stipulent aussi que le manque de ressources dans le système de la santé et des services sociaux accentue le recours des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale aux services de police. L'augmentation des appels associées à des demandes de services de nature psychosociale a incité les CPM à mettre en place des initiatives à l'échelle de la province. L'extrait suivant dépeint cette situation :

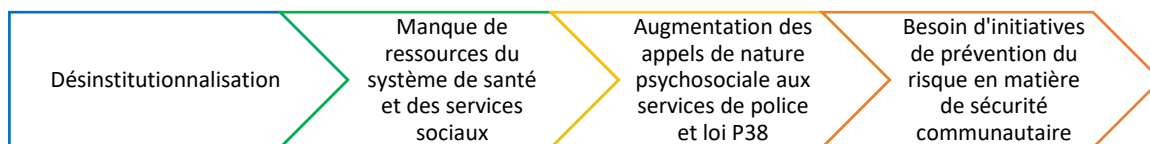
80% des appels aux policiers, c'est de nature non criminelle et là, je n'ai pas de statistiques mais je pourrais te dire que, dans ces 80-là, le niveau d'interventions en santé mentale est extrêmement élevé et ça, c'est partout au Québec. Je pense que c'est une constatation que les corps policiers ont fait à travers les années. Puis, avec la désinstitutionnalisation et, un peu, avec le relâchement des institutions de santé avec la santé mentale, les gens n'ont pas de suivi. Ils sont laissés à eux-mêmes. C'est beaucoup vu que c'est comme si on était le dernier recours. C'est les policiers qui avaient à dealer avec les personnes qui étaient

laissées par le système. Donc, ils sont venus à l'idée que c'est comme impensable de continuer comme ça. Ça coûte cher, ça mobilise, et ça, ça a des conséquences sur la réponse d'urgence ailleurs dans la ville.

À cette problématique s'ajoute la récurrence des appels de certains usagers et une durée élevée des interventions pour ce type d'appels, surtout dans les cas de l'application de la loi P38 qui implique un transport à l'hôpital. Le phénomène de la porte tournante, qui réfère à une admission de courte durée à l'hôpital puis d'une réadmission plus tard, semble également contribuer aux défis rencontrés lors de l'application de la loi P38. De plus, même lorsque cette dernière ne s'applique pas, les participants constatent un besoin de services de la population vulnérable qui a fait appel aux policiers. L'extrait suivant dépeint cette problématique et la figure 1 présente une synthèse des facteurs à l'origine des initiatives :

Le but premier, ce n'est jamais d'appliquer la P38. C'est de trouver une solution. On veut éviter les transports à l'hôpital pour rien parce que, souvent, ils vont avoir leur congé le lendemain et il n'y aura pas de suivi engendré. La personne va recommencer, recommencer, recommencer si elle n'a pas de soins, si elle n'a pas ce qu'il faut pour la traiter.

Figure 1– Synthèse des facteurs à l'origine des initiatives



Description de la clientèle des initiatives.

Les participants des différents CPM ont tous nommé les grands utilisateurs de services associés à la récurrence des appels et, de façon plus générale, à la population en situation de

vulnérabilité psychosociale. L'identification des personnes vulnérables et des facteurs de risque visés n'étaient toutefois généralement pas définis de façon exhaustive par les CPM ayant implanté les initiatives. Les personnes susceptibles de bénéficier des initiatives étaient souvent identifiées selon les impressions des policiers ou par la récurrence des interventions pour une même personne tel qu'expliqué dans l'extrait suivant :

Les critères [pour identifier les personnes en situation de vulnérabilité psychosociale visées par l'initiative] ne sont pas très, très définis. D'ailleurs, on travaille sur un modèle beaucoup plus défini [...]. Pour l'instant, je dirais, le critère numéro un qui va susciter un référencement, c'est la récurrence. C'est souvent la santé mentale.

Plusieurs problématiques rencontrées fréquemment ont été rapportées, telles que les idées suicidaires ou homicidaires, les troubles de santé mentale, les personnes dérangeantes, l'itinérance, la toxicomanie, les jeunes commettant des actes de délinquance, les troubles cognitifs ou la perte d'autonomie pouvant être associée notamment au vieillissement, la violence conjugale et les conflits intrafamiliaux. Certaines initiatives étaient spécifiques à un type de clientèle, en particulier la violence conjugale qui a été associée à davantage de subventions gouvernementales au cours des dernières années. Néanmoins, la clientèle identifiée comme présentant des besoins spécifiques et contribuant à motiver l'implantation d'initiatives était similaire à travers les CPM.

Outils de travail.

La plupart des participants rapportaient ne pas disposer d'outils validés afin de faciliter leur travail dans le contexte des initiatives implantées. Ce sont le plus souvent les plus grands centres urbains, disposant de davantage de ressources, qui disposaient de tels outils de travail. Le but des outils de travail était le plus souvent associé à l'évaluation des facteurs de risque sur la base de

critères permettant de déterminer qui peut bénéficier des services associés à l'initiative et, le cas échéant, d'orienter la personne vers les services appropriés tel que rapporté dans cet extrait :

À la fin du rapport, ont dit s'il y a eu des appels récurrents, situation complexe... Si une case est cochée, la personne m'est référée. Je vais t'envoyer les questions sur le rapport si tu veux. Le feeling aussi est bon. Des fois, le patrouilleur m'envoie quelqu'un qui ne répond pas aux critères. Des fois, aussi, quelqu'un répond aux critères et, deux semaines plus tard, il n'y a plus vraiment de besoins.

Des participants de certains CPM ont aussi développé des outils visant à faciliter le référencement vers d'autres services, par exemple, un registre des professionnels intervenant auprès des grands utilisateurs de services, des documents de relance ou encore des guides d'information à l'intention des usagers. Les CPM participants ont souligné que, puisqu'il s'agit généralement de nouvelles initiatives, ils doivent souvent développer leurs propres outils de travail, mais rapportent ne pas toujours disposer des ressources nécessaires à leur développement.

4.1.2 Collaboration multisectorielle

La collaboration multisectorielle se traduit surtout par des ententes de partenariats et du référencement. L'ensemble des participants s'entendent pour dire qu'il est primordial de travailler en collaboration multisectorielle afin de répondre aux besoins complexes des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale faisant appel aux services policiers. La collaboration multisectorielle semble représenter une pierre angulaire pour assurer l'implantation réussie des initiatives en matière de sécurité communautaire. Elle se traduit souvent par des ententes formelles entre les services de police et les services de santé ainsi que psychosociaux et aussi du référencement vers des organismes présents dans la communauté, tel qu'appuyé par un participant dans l'extrait suivant :

Dans le fond, tu deviens l'agent de liaison avec une multitude de professionnels, d'une multitude de domaines. Par exemple, s'il y a une problématique en santé

mentale, ça se peut que tu parles au psychiatre, au CLSC, à des organismes communautaires. [...] Tu deviens un bottin à ressources.

De plus, plusieurs participants ont soulevé travailler en collaboration multisectorielle en contexte de réponse à l'urgence (i.e. situation de crise), par exemple lors de l'application de la loi P38 qui est requise dans l'ensemble de la province. Dans tous les cas, les CPM participants rapportent que la collaboration avec les partenaires possède l'avantage de partager la responsabilité à l'égard de la personne en crise avec d'autres professionnels mieux formés à faire l'évaluation du niveau de risque de passage à l'acte et à intervenir au niveau psychosocial. Aussi, les policiers se sentiraient mieux outillés lorsqu'ils répondent aux appels de nature psychosociale, en particulier grâce au référencement rendu plus efficace par la collaboration avec les partenaires. Dans certains CPM, il arrive que les intervenants psychosociaux embauchés soient en mesure de faire l'évaluation du risque en contexte de P38 mais, dans la majorité des cas, cette responsabilité incombe à des organismes partenaires.

4.1.3 Retombées des initiatives implantées

Les participants de tous les CPM à l'étude ont souligné avoir observé des avantages à la mise en place d'initiatives en réponse à des appels de nature psychosociale. Une diminution de la récurrence de ces appels de la part de certains grands utilisateurs de services aurait été observée sans toutefois pouvoir prouver cette retombée comme l'indique l'extrait suivant :

C'est difficile de quantifier des appels subséquents qui n'ont pas eu lieu, mais l'intervention est bonne. Je suis capable de voir des gens avec qui on avait une problématique de récurrence des appels intense avant et, là, on l'a un peu moins.

Tous les CPM participants ont rapporté la difficulté de développer ou d'identifier un outil de mesure permettant de vérifier l'efficacité des initiatives implantées. En effet, pour expliquer ce

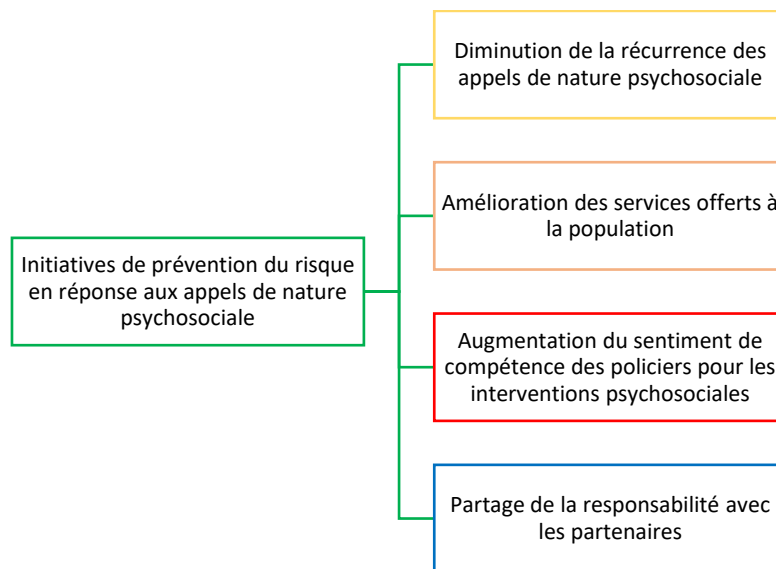
constat, les participants mentionnent un manque de ressources financières et humaines. De plus, la façon de coder les appels dans les services policiers rend difficile de répertorier l'ensemble de ceux qui sont de nature psychosociale. Par exemple, un appel peut avoir reçu un code correspondant à un acte criminel alors que la personne présentait aussi un état mental perturbé associé à une situation de crise ou à des troubles de santé mentale. Un appel où il y avait présence de violence conjugale peut également avoir reçu un autre code lors de la rédaction du rapport d'intervention par les patrouilleurs, ce qui le rend difficile à répertorier par la suite. Il peut donc s'avérer ardu d'identifier la nature des demandes de services en se référant aux données recueillies lors des interventions policières. Ainsi, en raison des difficultés et des coûts, plusieurs CPM rapportent ne pas disposer d'outils de mesure pour vérifier l'efficacité des initiatives implantées. Ceux qui en ont adopté ou élaboré en disposent de peu et déplorent un manque de précision. Quelques participants de CPM ont tout de même mentionné collaborer avec des universités afin d'obtenir des données sur l'efficacité des initiatives qu'ils ont implantées. Néanmoins, les participants reconnaissent la pertinence d'en développer afin de favoriser l'implantation de meilleures pratiques basées sur les données probantes.

Malgré la difficulté de mesurer les retombées, tous les CPM participants ont affirmé avoir observé des bénéfices importants en lien avec les initiatives implantées comme en témoigne l'extrait suivant :

C'est sûr que les policiers se sont sentis épaulés. Dans le sens que t'as quelqu'un qui tient leur dossier et qui est capable de faire un suivi. Fait que, de règle générale, on voyait un impact sur le niveau d'appels que ces personnes-là généraient. [...] Des fois, on voyait des personnes qui étaient régulièrement avec des policiers lors des interventions. Puis, ça a baissé.

Parmi les retombées rapportées, une diminution de la récurrence des appels a été constatée chez certaines personnes en situation de vulnérabilité psychosociale qui ont bénéficié des initiatives. Cette observation semblait indiquer une utilité des interventions mises en place. En ce sens, selon les participants, les initiatives implantées amélioreraient la qualité des services offerts aux personnes ciblées. De plus, ils ont mentionné une augmentation du sentiment de compétence des policiers pour les interventions psychosociales, notamment grâce à la collaboration multisectorielle. D'ailleurs, le partage des responsabilités avec les partenaires en lien avec la prévention du risque a été nommé comme bénéfique. Les retombées des initiatives sont illustrées à la figure 2.

Figure 2– Retombées perçues des initiatives en matière de sécurité communautaire



4.2 Le choix des initiatives ainsi que les défis et facilitateurs liés à leur implantation

L'analyse du processus d'implantation des initiatives (i.e. choix, défis et facilitateurs) a été faite en considérant les caractéristiques des municipalités, ce qui a mené à une nouvelle manière de catégoriser les initiatives, soit le type poste et le type programme. Le type poste implique la

création d'un ou de plusieurs postes par des CPM qui nécessitent d'engager des professionnels dont les rôles sont spécifiques à la clientèle en situation de vulnérabilité psychosociale. Le type programme, quant à lui, implique un processus d'implantation plus complexe, mobilisant davantage de ressources et qui se veut basé sur les données probantes. La définition des procédures ainsi que des rôles est plus claire que pour les initiatives de type poste. Cette catégorisation s'attarde aux paramètres de l'initiative plutôt qu'au niveau de service de celle-ci (i.e. interventions axées sur le risque ou en réponse à l'urgence). Étant donné que la description des initiatives démontre plus de similarités que de différences entre les CPM, il était difficile de faire ressortir sur quelle base les CPM se distinguaient quant au choix des initiatives. De plus, la majorité des initiatives se rapportent à la réponse à l'urgence plutôt qu'à l'intervention axée sur le risque. La catégorisation de type poste et programme a émergé de l'analyse des données et, de ce fait, elle n'était pas prévue au départ. Cependant, elle apporte plus de précision sur ce qui détermine le choix des initiatives en fonction des caractéristiques des municipalités desservies par les CPM.

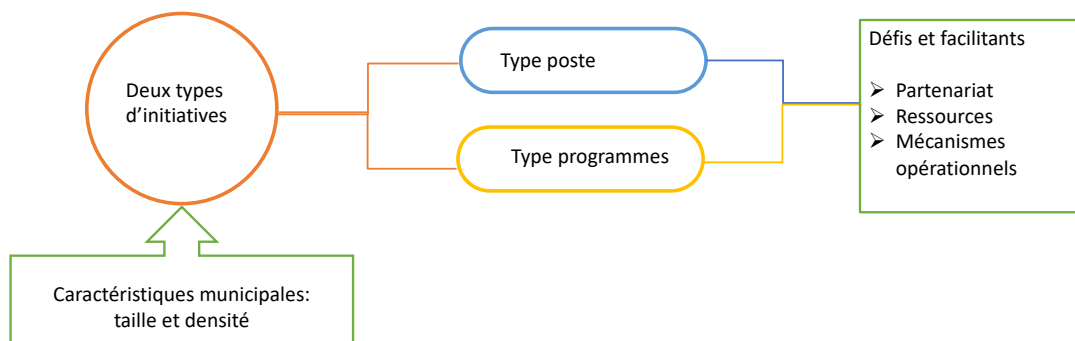
Les initiatives associées à la création de postes sont subdivisées en trois sous-catégories. La première implique la création d'un ou de plusieurs postes en travail social au sein même du CPM. La deuxième consiste en un partenariat avec un CISSS/CIUSSS dont un ou plusieurs travailleurs sociaux offrent leurs services au CPM. La troisième réfère à la création d'un ou de plusieurs postes de policiers communautaires. Les professionnels occupant ces postes peuvent être contactés par les policiers afin de se déplacer au besoin pour les interventions de nature psychosociale ou encore pour intervenir après l'intervention policière. Ce sont également eux qui ont le rôle de s'occuper de la liaison avec les partenaires ainsi que de faire le référencement. Ils sont

susceptibles d'offrir des suivis avec les personnes vulnérables, notamment dans le cas où un partenaire est aux prises avec une liste d'attente.

En ce qui concerne les initiatives de type programme, elles sont subdivisées en deux sous-catégories. La première consiste à la création d'équipes mixtes, comportant généralement un policier et un travailleur social dans un même véhicule de patrouille. Ces équipes répondent aux appels de nature psychosociale et permettent d'offrir rapidement des services combinant les compétences des deux partenaires. La deuxième est la mise en place de tables de concertation avec différents partenaires lorsque certaines personnes en situation de vulnérabilité psychosociale requièrent des services concertés entre plusieurs organismes dans de brefs délais. Ces tables peuvent s'articuler autour de problématiques spécifiques (ex. violence conjugale, situation de crise) ou de multi-problématiques (ex. les personnes en situation de vulnérabilité psychosociale présentant des facteurs de risque multiples).

Le choix des initiatives implantées dans les CPM, soit de type poste ou programme, semble être orienté par les caractéristiques municipales (c-à-d., taille et densité). Pour chaque type d'initiatives, les CPM sont confrontés à différents défis et facilitateurs qui se rapportent aux partenariats, aux ressources disponibles et aux mécanismes opérationnels. Ces derniers seront présentés plus en détails à la section 4.2.2. La figure 3 illustre les caractéristiques municipales qui orientent le choix des deux types d'initiatives et leurs défis et facilitateurs respectifs.

Figure 3– Processus d’implantation des initiatives



4.2.1 Type d’initiatives choisi selon les caractéristiques des municipalités desservies

L’analyse des initiatives, soit de type poste ou programmes, révèle que les caractéristiques des municipalités apparaissent comme étant une condition qui sous-tend leur choix. Rappelons les caractéristiques des municipalités, en termes de taille de population, qui ont été utilisées suivent les normes actuellement en vigueur selon Statistique Canada (2016) : 1) les petits centres urbains qui ont une population de 1000 à 29 999 habitants; 2) les moyens centres qui ont une population de 30 000 à 99 999 habitants; 3) les grands centres qui ont une population de 100 000 habitants et plus. Puis, 4) les CPM desservant plusieurs municipalités (ex. MRC).

Les initiatives de type poste étaient présentes dans la majorité des CPM. Seulement deux CPM participants couvrant un petit et un moyen centre de population, rapportaient ne pas disposer d’initiatives de type poste. Ils nommaient toutefois ce besoin et justifiaient l’absence de ce type d’initiatives par un manque de ressources lié à l’implantation. Dans les deux cas, afin de compenser l’absence de ce type d’initiatives, une attention particulière était rapportée lors des

réponses des policiers aux appels de nature psychosociale afin de prévenir le risque de passage à l'acte et de favoriser du référencement vers les services appropriés.

Certaines distinctions étaient rapportées entre les CPM concernant les initiatives de type poste. Ces distinctions s'appliquaient principalement en termes de formations, de titres et de rôles. En effet, les formations des professionnels embauchés étaient variables. Lorsqu'il s'agissait de postes de travailleurs sociaux, les personnes embauchées ne s'avéraient pas toujours avoir effectivement le titre de travailleur social. Il pouvait s'agir également d'intervenants sociaux ayant suivi des formations de différentes natures ou encore de stagiaires comme rapporté dans l'extrait suivant : « *On a eu deux stagiaires, écoute, je pense que c'était en travail social. Puis, eux autres, c'était des stages non rémunérés. [...] C'est venu en lien avec, des fois, des subventions qui ont été rejetées.* ». Aussi, lorsqu'il s'agissait de polices communautaires, ces derniers occupaient généralement ce type de poste sur une base volontaire ou par intérêt pour les interventions auprès des personnes vulnérables. Certains avaient suivi des formations complémentaires et d'autres non. La façon de nommer les postes ainsi que les tâches qui y étaient attribuées différaient d'un CPM à l'autre.

Dans tous les cas, que ce soit pour les postes de travailleurs sociaux ou de policiers communautaires, les rôles pouvaient présenter certaines distinctions d'un CPM à l'autre. Plus les CPM couvraient des centres de petites tailles, plus le nombre de postes de policiers communautaires au sein du CPM étaient susceptibles d'être restreints et les rôles d'être variés (interventions lors des appels de nature psychosociale, suivis auprès des personnes vulnérables et de leurs proches, référencement, établissement des partenariats, collaboration avec les partenaires, etc.). Certains CPM disposaient également de policiers communautaires intervenant

auprès d'une population spécifique (ex. jeunesse, itinérance, violence conjugale), ceci était particulièrement présent dans les grands centres urbains.

Les initiatives de type programme, quant à elles, étaient exclusivement présentes dans les grands centres de population urbains ou dans les CPM desservant plusieurs municipalités (ex. MRC), mais présentant des caractéristiques (taille et densité de la population) similaires à celles de grands centres de population urbains, ce qui est expliqué dans l'extrait suivant : « *Créer une section comme la nôtre, c'est vraiment beaucoup de travail. [...] Nous, ça a pris cinq mois mettre ça en place. Il faut trouver des ordinateurs, trouver des locaux, des autos.* ». Les initiatives de type programme s'inspiraient généralement de programmes déjà implantés au Québec voire en Amérique du Nord par d'autres services policiers.

Les équipes mixtes, qui consiste à la présence d'un policier et d'un travailleur social dans un véhicule, étaient exclusivement implantées dans les grands centres. Cette initiative était absente des CPM desservant plusieurs municipalités mais présentant de grands territoires et une faible densité de population. Ces caractéristiques rendant les temps de déplacement trop importants. De plus, une variation des formations et des titres était présente comme dans le cas des initiatives de type poste. Toutefois, l'implantation de programme impliquait généralement une définition plus claire et commune des rôles à travers les CPM.

Au niveau des initiatives impliquant des tables de concertation, les professionnels impliqués pouvaient varier d'un CPM à l'autre, en particulier au niveau des organismes communautaires (santé mentale, itinérance, jeunesse, judiciarisation, etc.) ainsi que des façons de planifier les rencontres (ex. rencontres régulières vs. rencontres déclenchées au besoin).

Certaines initiatives de type programme visant des problématiques spécifiques ont aussi été implantées, en particulier en ce qui concerne la violence conjugale. En effet, les initiatives visant la violence conjugale sont de plus en plus nombreuses depuis les dernières années et semblent généralement découler du financement gouvernemental dans le but de diminuer les cas de féminicides et de violence conjugale dans la province. Les résultats en lien avec le type d'initiative choisi par les CPM participants varient en fonction des caractéristiques des municipalités et sont présentés dans le Tableau 2.

Tableau 2– Description des initiatives implantées dans les CPM

	Initiatives de type poste	Initiatives de type programme
CPM de grands centres de population urbains (6)	<ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs sociaux embauchés par le CPM - Policiers communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipes mixtes - Tables de concertation centrées sur une problématique spécifique ou multi-problématique - Patrouilleurs qui circulent dans les quartiers
CPM de moyens centres de population (8)	<ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs sociaux embauchés par le CPM - Travailleurs sociaux embauchés par le CISSS/CIUSSS - Policiers communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune identifiée
CPM de petits centres de population (2)	<ul style="list-style-type: none"> - Policiers communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune identifiée
CPM desservant plusieurs municipalités (ex. MRC) (5)	<ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs sociaux embauchés par le CPM - Travailleurs sociaux embauchés par le CISSS/CIUSSS - Policiers communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Tables de concertation centrée sur une problématique spécifique ou multi-problématique

4.2.2 Défis et facilitateurs associés aux deux types d'initiatives

Les défis rapportés lors de l'implantation des initiatives de prévention pour répondre aux appels de nature psychosociale sont influencés par le type d'initiative implanté et se rapportent à trois thèmes, soit le partenariat, les ressources ainsi que les mécanismes opérationnels. Bien que

ces trois thèmes ressortent pour les deux types d'initiatives soit poste ou programme, les défis et facilitateurs sont distincts. Il y a toutefois une nuance concernant les partenariats et les ressources. Les participants mentionnent davantage le partenariat entre les TS et les policiers comme un enjeu pour les initiatives de type poste tandis qu'il s'agit surtout de la gestion des partenariats avec les différents secteurs professionnels impliqués pour les initiatives de type programme. En ce qui concerne les ressources, le manque de ressources communautaires semble représenter le principal enjeu pour les initiatives de type poste alors que, pour les initiatives de type programme, les ressources humaines sont davantage identifiées comme un enjeu par les participants. De plus, certains défis et facilitateurs sont similaires aux deux types d'initiatives.

Défis et facilitateurs liés aux initiatives de type poste.

Pour les initiatives de type poste, tel que présenté dans le Tableau 3, les défis autour du thème du partenariat étaient identifiés comme particulièrement importants. Ils concernaient surtout le partenariat entre les travailleurs sociaux et les policiers. C'était donc surtout un enjeu pour les postes impliquant un travailleur social plutôt qu'un policier communautaire. L'un des défis présents était dû aux disponibilités souvent restreintes des travailleurs sociaux pour participer aux interventions psychosociales, surtout les soirs et la fin de semaine. Ce défi était particulièrement présent dans les plus petits centres de population. Les travailleurs sociaux étaient aussi susceptibles d'avoir accès à moins de formations et de supervisions lorsqu'un seul travailleur social était embauché par un CPM. Cependant, dans plusieurs CPM et ce, peu importe les caractéristiques des municipalités desservies, l'intégration des travailleurs sociaux au sein de l'équipe policière était susceptible d'être nommée comme un défi, en particulier au début de la collaboration. Par exemple, la façon de faire des différents professionnels pouvait différer. C'était notamment le cas de la gestion de la dangerosité des interventions par les policiers en présence

des partenaires civils. L'extrait suivant illustre certains enjeux que peuvent représenter le fait d'intégrer un travailleur social au sein d'un CPM :

On n'avait jamais eu de travailleuse sociale dans l'équipe, et elle n'avait jamais travaillé avec des policiers non plus. Il fallait trouver notre modus vivendi ensemble. Par exemple, avant d'aller quelque part, dans sa pratique, elle appelait avant de se déplacer. Nous autres, dans notre pratique, on se rend et on cogne à la porte.

Pour ce qui est des facilitateurs, le fait de communiquer régulièrement avec les partenaires était identifié comme très important pour le succès des initiatives de type poste. Un autre facilitant était d'établir plusieurs partenariats selon les besoins de service des personnes vulnérables, et de sensibiliser les policiers à faire du référencement lorsqu'ils identifient ces personnes lors de leurs interventions. De plus, certaines caractéristiques personnelles des personnes occupant le poste de ce type d'initiative puisqu'elles-sont amenées à travailler à la fois auprès des personnes en situation de vulnérabilité sociale, des services policiers et des professionnels partenaires, représentaient un facilitant. Par exemple, avoir une attitude d'ouverture, une bonne capacité d'adaptation, être extraverti, se montrer proactif et être en mesure de bien s'affirmer, tel qu'appuyé par l'extrait suivant : « *On va voir le succès ou l'échec du poste créé dépendamment de la personne qui est sur la chaise. [...] Il faut que le réseau de contacts soit vraiment très développé.* » Lorsque le poste était attribué à un travailleur social, le fait que ce dernier ait déjà de l'expérience en milieu policier est aussi un facilitant.

Les défis spécifiques aux initiatives de type poste en lien avec les ressources disponibles étaient surtout sur le plan communautaire et semblaient généralement associés au fait d'avoir peu d'organismes disponibles à proximité sur le territoire, ce qui était souvent le cas dans les CPM ne desservant pas de grands centres de population. Parfois, la diversité des services offerts par ces

organismes ne couvrait pas l'ensemble des besoins de services des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale faisant appel aux policiers. En contrepartie, un facilitant rapporté était d'offrir des services policiers à un territoire de petite taille, notamment en raison de la réduction des délais de déplacement des policiers ainsi que des partenaires lors des interventions de nature psychosociale.

En ce qui concerne les mécanismes opérationnels, les CPM ayant implanté une initiative de type poste rapportaient comme principal défi le fait d'identifier les personnes pouvant bénéficier de l'initiative ainsi que la présence des facteurs de risque ciblés. Certaines explications ont été suggérées telles que le fait que les policiers avaient souvent reçu peu de formation psychosociale ou encore que peu d'outils de travail étaient disponibles afin de faire une évaluation. Ainsi, les facilitants rapportés étaient notamment de sensibiliser les policiers à remplir des rapports d'événement suffisamment détaillés, en particulier dans les cas de récurrence des appels. Aussi, le fait de tenir un registre des personnes prises en charge et de leur équipe traitante facilitait le référencement vers les partenaires appropriés qui intervenaient déjà auprès d'elles. Puis, l'utilisation plus systématique de formulaires de divulgation des informations lors d'interventions de nature psychosociale était suggéré dans le but de collaborer avec les partenaires tenus par des règles de confidentialité.

Tableau 3– Défis et facilitateurs dans les initiatives de type poste

	Défis	Facilitants
Partenariat entre TS et policiers	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilités restreintes des TS - Intégration des TS au milieu policier - TS isolée et sans supervision (spécifique à TS embauché par un CPM) - Délais de déplacement du TS et des partenaires - Gestion de la dangerosité des interventions 	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des partenariats - Communication régulière avec les partenaires - Faire du référencement - Qualités personnelles (ouverture, capacité d'adaptation, extraverti, proactif, capacité à s'affirmer) - TS ayant des expériences en milieu policier (spécifique à la création de poste de TS)
Ressources communautaires	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'organismes communautaires sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire de petite taille
Mécanismes opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'outils pour identifier la clientèle ciblée et les codes associés 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des rapports d'événement informatifs en cas de récurrence - Tenir un registre des personnes prises en charge et de leur équipe traitante - Utiliser des formulaires de divulgation des informations

Défis et facilitateurs liés aux initiatives de type programme.

Certains défis en lien avec le partenariat étaient spécifiques aux initiatives de type programme implantées. Pour les équipes mixtes, l'un de principaux défis nommés par les participants était de s'adapter à intervenir ensemble afin de répondre aux appels de nature psychosociale de façon efficace selon les compétences et les rôles de chacun comme rapporté

dans l'extrait suivant : « *C'est d'avoir une travailleuse sociale qui est à l'aise dans le milieu et que les policiers soient à l'aise de travailler avec une travailleuse sociale.* » Pour les initiatives axées sur les tables de concertation, le fait de parvenir à réunir l'ensemble des partenaires impliqués semblait représenter un enjeu. Certains facilitateurs ont néanmoins été identifiés, surtout au niveau des initiatives impliquant des rencontres de concertation. Dans ce cas, il était aidant d'avoir la possibilité de déclencher des cellules de crise au besoin, tout en maintenant des rencontres régulières de façon assidue. Ces rencontres permettaient de mettre en place rapidement des interventions concertées tout en favorisant une communication et une coordination efficace des services avec les partenaires. De plus, un facilitateur qui semblait avoir été introduit par la pandémie de COVID-19 était la possibilité de faire les rencontres par visioconférence, ce qui permettait de limiter le temps de déplacement et favorisait la participation régulière de davantage de partenaires.

Cependant, pour les initiatives de type programme, le principal défi rapporté concernait les ressources humaines. En effet, le manque d'effectifs au niveau policier semblait limiter la possibilité de déployer les efforts et le temps nécessaires à l'implantation efficace d'initiatives comme les équipes mixtes et les tables de concertation. Le manque d'effectif limitait aussi le nombre de policiers déployé dans le cadre de ces programmes une fois implantés en raison de la nécessité pour les CPM de continuer à maintenir leur rôle plus traditionnel, qui est de répondre aux appels associés aux actes de nature criminelle et à l'urgence. En ce qui concerne les facilitateurs, les participants ont nommé l'accès à la formation psychosociale des policiers, ce qui favoriserait le succès de l'application des initiatives de type programme. C'était notamment le cas lorsque les policiers étaient amenés à planifier des interventions ou à participer à des interventions de nature psychosociale en collaboration multisectorielle.

En ce qui concerne les mécanismes organisationnels, un défi touchant particulièrement les équipes mixtes a été soulevé. Il s’agissait, pour un CPM, de desservir un territoire peu densément peuplé. Plusieurs participants de CPM de municipalités présentant cette caractéristique ont rapporté ne pas avoir les moyens d’implanter ce type d’initiative en partie en raison des délais de déplacement qui seraient trop élevés. Quant aux facilitateurs associés aux initiatives de type programme, le fait d’échanger avec les autres CPM sur leurs initiatives permettait de s’inspirer de ce qui était fait ailleurs dans la province dans le but d’améliorer les pratiques en place. Le Tableau 4 présente les défis et les facilitateurs identifiés par les participants représentant des CPM ayant implanté des initiatives de type programme.

Tableau 4– Défis et facilitateurs dans les initiatives de type programme

	Défis	Facilitants
Gestion du partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux appels en partenariat (spécifique aux équipes mixtes) - Réunir tous les partenaires concernés (spécifique aux TCM) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des cellules de crise (spécifique aux TCM) - Assiduité des rencontres (spécifique aux TCM) - Possibilité de faire des visioconférences (spécifique aux TCM)
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d’effectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès des policiers à des formations psychosociales
Mécanismes opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des services sur un territoire de grande taille (spécifique aux équipes mixtes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Échanger avec les autres CPM

Défis et facilitateurs communs aux deux types d’initiatives.

Certains défis rapportés par les participants étaient communs aux initiatives de type programme et de type poste. Concernant le partenariat, c’était notamment le cas de la

confidentialité dont l'application n'était pas la même selon les secteurs professionnels, et qui était susceptible de limiter les échanges d'informations pertinentes entre partenaires qui interviennent auprès d'une même clientèle. Aussi, le fait de parvenir à coordonner les différents services efficacement lorsque plusieurs professionnels sont impliqués a été mentionné. Un autre défi fréquent était en lien avec les délais de déplacement, en particulier lorsque les policiers répondant à un appel de nature psychosociale contactent un travailleur social ou encore une équipe mixte qui est amené à se rendre sur place. Ce défi était d'autant plus soulevé dans les CPM desservant des territoires peu densément peuplés. Pour ce qui est des facilitateurs communs liés au thème de partenariat, le travail d'équipe et le lien de confiance entre les partenaires étaient rapportés comme étant fondamentaux à un bon partenariat. Puis, a été nommé le fait de s'assurer de régler les irritants à mesure et ce, dès le début de la collaboration, ainsi que de nommer les bons coups de chacun afin de renforcer les succès, ce qui faciliterait le bon fonctionnement des partenariats dans les CPM.

Le manque de ressources humaines rendait également plus difficile l'implantation d'initiatives répondant efficacement à l'ampleur des besoins de la population vulnérable. De plus, ce manque de ressources engendrait, dans plusieurs CPM, un défi concernant l'accès des policiers à de la formation psychosociale. Bien que la formation psychosociale des policiers ait été identifiée comme un facilitant dans les initiatives de type programme, les participants qui ont implanté une initiative de type poste rapportaient ce même besoin, mais déploraient qu'il soit moins accessible, en particulier pour la formation continue. Il faut cependant rappeler les initiatives de type poste sont plus susceptibles d'être implantées à l'extérieur des grands centres de population, disposant souvent de ressources plus restreintes. Les facilitateurs communs aux deux types d'initiatives étaient principalement en lien avec les ressources communautaires plus

spécifiquement. En effet, les participants avaient généralement identifié que le fait d'avoir accès à des partenaires offrant des services diversifiés sur le territoire desservi permettait de mieux répondre aux besoins de services des personnes vulnérables. Ce facilitant était plus fréquent dans les grands centres de population. L'extrait suivant, formulé par un policier d'un CPM à l'extérieur d'un grand centre de population, l'appuie :

On peut trouver n'importe quelle recommandation pis faire de la formation, mais le besoin criant c'est les ressources. [...] Du monde qui sont greffés sur les équipes de travail puis qui aident les policiers à faire leur job. [...] Oui, il y a l'argent, il y a la formation mais, ce qu'on ne veut pas, c'est ramener dans l'assiette des policiers. On veut des ressources humaines qui sont capables de faire le travail en équipe avec les policiers.

Pour les mécanismes opérationnels, les défis communs aux deux types d'initiatives se rapportaient surtout à l'organisation des services dans les territoires auxquels référaient les CPM, particulièrement en ce qui concerne les hôpitaux ainsi que les CISSS/CIUSSS. Par exemple, certains CPM desservaient un territoire comportant plusieurs hôpitaux ou CISSS/CIUSSS ou, dans d'autres cas, plus d'un CPM était amené à collaborer avec un même hôpital ou CISSS/CIUSSS. Alors, les initiatives basées sur la collaboration multisectorielle pouvaient s'avérer plus complexes à implanter de façon efficace en raison du caractère unique des façons de faire de chacun. Le fait de mettre en place des protocoles bien définis, avec des lignes directrices bien établies, contribuait à faciliter l'implantation des initiatives en matière de sécurité communautaire. Les défis et facilitants les plus souvent rapportés selon le type d'initiative sont présentés dans le Tableaux 5.

Tableau 5– Défis et facilitateurs communs aux initiatives de type poste et programme

	Défis	Facilitants
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Confidentialité - Coordonner les services avec les partenaires - Délais de déplacement 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail d'équipe - Établir un lien de confiance - Régler les irritants à mesure - Nommer les bons coups
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de ressources - Manque de formation psychosociale des policiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Services diversifiés sur le territoire
Mécanismes opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation complexe des services dans les territoires, soit avec plusieurs hôpitaux/CISSS/CIUSSS ou avec plusieurs CPM pour un même hôpital/CISSS/CIUSSS 	<ul style="list-style-type: none"> - Rôles et limites des partenaires bien définis - Initiative avec lignes directrices établies - Établir des protocoles

4.3 Regard critique des participants sur l'avenir des initiatives préventives dans les CPM

Lors des entrevues, les participants ont émis des suggestions pouvant leur permettre de répondre au mieux aux besoins des clientèles vulnérables. Ils ont donc posé un regard critique sur l'avenir des initiatives de prévention du risque. Les principaux éléments qui en ont émergé sont présentés à la figure 4.

Stratégies à renforcer.

Les participants ont identifié trois stratégies qu'il serait pertinent de renforcer concernant les initiatives en réponse aux appels de nature psychosociale. D'abord, ils soulignent l'importance d'établir des partenariats de façon plus systématique avec tous les professionnels qui sont susceptibles de répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale (système de la santé et des services sociaux, organismes communautaires, système judiciaire, système d'éducation, etc.). Les participants proposent aussi d'enrichir la formation des policiers, reconnaissant la proportion élevée des appels de nature psychosociale comme faisant

partie de la nouvelle réalité policière. En ce sens, un accent a été mis sur l'importance d'offrir davantage de formation continue aux policiers selon les besoins présents sur le terrain. Les participants ont aussi nommé la pertinence d'organiser des rencontres avec les autres CPM de la province afin de s'informer sur les initiatives de réponse à l'urgence et axées sur le risque qui sont implantées et d'échanger sur les expériences de chacun. De plus, certains participants ont rapporté qu'il leur serait utile d'en apprendre davantage, voire d'échanger, concernant les initiatives de prévention du risque implantés à l'extérieur du Québec, voire à l'extérieur du Canada afin de pouvoir s'en inspirer. En effet, plusieurs participants ont remarqué ne pas être adéquatement informés des pratiques actuelles en matière de sécurité communautaire dans le monde.

Meilleures pratiques.

Les participants ont stipulé qu'il serait bénéfique d'établir les meilleures pratiques en se basant sur les données probantes, ce qui permettrait la mise en place de lignes directrices mieux définies lors de l'implantation d'initiatives. Un exemple récurrent est lié à la création de postes de travailleurs sociaux dans de nombreux CPM à travers le Québec au cours des dernières années. Certains CPM embauchent eux-mêmes des travailleurs sociaux alors que d'autres sont associés à un CISSS/CIUSSS. Aussi, certains CPM optent pour des travailleurs sociaux, d'autres pour des intervenants psychosociaux n'étant pas régis par un Ordre professionnel. Les participants déploreraient le fait de ne pas disposer de réponses claires dans la littérature sur la façon la plus efficace de procéder ni sur les rôles des professionnels impliqués comme le montre l'extrait suivant, provenant d'une travailleuse sociale travaillant en partenariat avec les policiers:

L'idée, c'est de voir mon travail, dans les dernières années, c'était ça. Là, actuellement, où je pourrais être encore plus aidante. [...] Je pense que c'est un travail qui va être constamment en évolution. Puis, je pense qu'un TS à l'intérieur

d'un service de police, ça dépend vraiment des réalités. [...] On n'a pas toutes les mêmes rôles. Je sais que, bientôt, on travaille sur un document pour essayer d'uniformiser un peu plus les pratiques. Pour qu'on ait une ligne directrice et qu'on se tienne un peu, dans la région.

Un autre élément soulevé était le besoin de mieux définir les critères permettant d'identifier la clientèle visée par l'initiative et les facteurs de risque présents, notamment à l'aide d'outils efficaces et validés. De tels outils permettraient de mieux organiser les interventions basées sur la collaboration multisectorielle dans le contexte des initiatives de réponse à l'urgence et axées sur le risque. Puis, il a été nommé qu'une évaluation plus rigoureuse de l'efficacité des initiatives liées aux appels de nature psychosociale implantées dans les communautés spécifiques serait pertinente. Ces preuves empiriques permettraient de mieux orienter les pratiques en tenant compte des caractéristiques spécifiques aux municipalités et de mieux justifier la pertinence des budgets attribués au développement et au maintien des initiatives de prévention du risque dans les communautés.

Leadership.

Une demande récurrente des participants était la présence de davantage de leadership de la part du gouvernement concernant les initiatives de réponse à l'urgence et axées sur le risque. Par exemple, en Ontario, le leadership du gouvernement a favorisé l'implantation de tables de concertation multisectorielles de type Hub dans la province tel qu'affirmé par un participant dans l'extrait suivant: « *Un leadership ou si la demande vient du gouvernement, c'est quelque chose qui aide beaucoup. En Ontario, ils exigent d'avoir des Hub, ça fait partie d'une politique ministérielle.* » De plus, un exemple de succès au Québec est l'application de la loi P38 à l'échelle de la province en tant qu'initiative de réponse à l'urgence. Les participants remarquent qu'un leadership du gouvernement favoriserait l'amélioration de l'efficacité des services et leur

qualité, notamment face aux besoins actuels d'initiatives lorsque la P38 ne s'applique pas et face au phénomène de la porte tournante.

De plus, les participants œuvrant dans les CPM qui desservent de petits et de moyens centres de population ont mentionné certains phénomènes qui sont susceptibles de provoquer des impacts sur la fréquence et la nature des appels faits aux services policiers. L'augmentation de la population dans les banlieues grâce à une plus grande accessibilité des transports collectifs, par exemple, avec la construction du REM, pourrait contribuer aux mouvements de populations en situation de vulnérabilité psychosociale vers les périphéries des grands centres urbains. Certaines catastrophes naturelles, comme des inondations plus fréquentes, qui peuvent être attribuées aux changements climatiques, sont susceptibles de représenter des facteurs de risque en lien avec la vulnérabilité psychosociale. Par exemple, des personnes pourraient perdre leur habitation. Ces catastrophes peuvent entraîner des répercussions encore plus fortes sur les CPM qui disposent de moins de ressources. Un autre phénomène est le vieillissement de la population qui peut engendrer des appels faits aux services policiers (i.e. chutes, déficits cognitifs). Ainsi, selon les participants, il y a un besoin d'une vision globale et d'une anticipation des différents phénomènes qui auront des impacts sur les appels faits aux policiers dans l'avenir.

Aussi, les personnes interrogées affirment qu'il y a un besoin majeur d'augmenter les ressources et l'accès aux services dans le système de santé et des services sociaux. Les appels de nature psychosociale répondus par les services policiers concernent souvent des personnes vulnérables dont les besoins ne sont pas répondus de façon efficace et rapide par les services appropriés. En ce sens, la confidentialité entre les différents partenaires s'est avérée être un enjeu récurrent pour la collaboration multisectorielle. Ainsi, la plupart des participants ont énoncé la pertinence de revoir la loi d'accès à l'information. L'objectif associé serait de limiter le travail en

silos et ainsi de faciliter la coordination des services avec les partenaires pour mieux répondre aux besoins souvent complexes des personnes en situations de vulnérabilité psychosociale. L'extrait suivant, de la part d'un policier participant, le soutient :

Les hôpitaux, t'sais, c'est des portes tournantes. La personne démontre vraiment une idée suicidaire, on l'amène au centre hospitalier, et finalement dans l'heure elle va recevoir son congé puis elle va être retournée. Le problème, justement, quand il n'y a pas de filet de sécurité, nous, on n'est pas au courant. On pourrait faire un certain suivi, on pourrait retourner [...] C'est déjà arrivé qu'on transporte une personne clairement suicidaire [...] puis, une heure plus tard, ils nous appellent pour savoir pourquoi on a enquêté monsieur parce qu'ils sont avec lui présentement parce qu'il fait une tentative de suicide. Fait qu'on est vraiment dans le court terme.

Finalement, dans le but de favoriser de meilleures retombées concernant les résultats des initiatives de réponse à l'urgence et axées sur le risque, une certaine standardisation à travers la province a été proposée. Cette recommandation est aussi associée au souci que l'ensemble des Québécois aient accès à des services de qualité similaire à travers la province. En effet, les CPM participants ont généralement rapporté la présence de services plus variés près des grands centres urbains et moins dans les plus petits centres de population ainsi que dans les régions éloignées.

Figure 4– Enjeux liés à l’implantation des initiatives préventives des CPM au Québec



Chapitre 5 : Discussion

La discussion a été organisée en fonction des deux objectifs de la présente étude qui consistaient à dresser un portrait des initiatives en réponse à l'urgence et axées sur le risque déjà implantées dans les services de police du Québec et à identifier les défis ainsi que les facilitateurs liés au processus d'implantation. La première section de la discussion porte sur ce qui est commun aux initiatives décrites par les participants de même que les principaux constats qui ont émergé de l'analyse comparative des initiatives implantées dans chaque CPM, et la deuxième section aborde le processus d'implantation et les défis et les facilitateurs dans les CPM ainsi que le regard critique posé sur l'avenir des initiatives en matière de sécurité communautaire au Québec.

5.1 Portrait des initiatives dans les CPM au Québec et constats issus de l'analyse

Les initiatives de réponse à l'urgence et axées sur le risque ont plusieurs points en commun, notamment l'origine, les objectifs, les outils de travail, la clientèle desservie, le partenariat et les retombées. En effet, la plupart des initiatives ont été mises en place face au nombre grandissant d'appels de nature psychosociale, ce qui est cohérent avec le rapport du comité consultatif de la réalité policière publié par le Gouvernement du Québec (2021b). Le fait que davantage de personnes en situation de vulnérabilité psychosociale ait recours aux services policiers a été principalement attribué au phénomène de désinstitutionalisation et au manque de ressources dans le système de santé et des services sociaux. Ainsi, les participants émettent le même constat que ce qui est rapporté dans la littérature, soit que les policiers sont souvent le service par défaut (Russel et Taylor, 2015). Le fait que les policiers soient les premiers à répondre aux appels d'urgence, notamment en lien avec les personnes présentant des troubles de santé mentale vient renforcer cette propension à faire appel à eux (Laing et al., 2009). À cela s'ajoute un élargissement des situations d'urgence qui requièrent une intervention policière. En effet, les

résultats de la présente étude indiquent que les interventions des policiers auprès des personnes vulnérables ne sont pas uniquement centrées sur le danger envers soi ou autrui mais aussi en lien avec la sortie rapide des urgences hospitalières faisant suite à une crise, ce qui contribue à la récurrence des appels. Ainsi, tandis que les directives gouvernementales encadrent principalement l'application de la loi P38, qui correspond à la réponse à l'urgence, les initiatives s'orientent aussi vers des interventions axées sur le risque, soit avant que la situation s'aggrave au point qu'elle exige une réponse d'urgence (Russell et Taylor, 2014). En effet, lorsque l'application de la loi P38 ne s'applique pas, des besoins de services demeurent présents.

Les initiatives en réponse à l'urgence ou axées sur le risque poursuivent les mêmes objectifs, soit le référencement des personnes vulnérables vers les bons services ainsi que la diminution de la récurrence des appels et de la durée de la mobilisation policière. Les initiatives ont été désignées comme étant nécessaires en raison des limites des services de police (i.e. formation, compétences, durées des interventions) pour répondre adéquatement aux appels de nature psychosociale et au besoin de collaboration multisectorielle (Russell et Taylor, 2015). Pour atteindre les objectifs de ces initiatives, les participants réfèrent à des outils de travail tels que des grilles de critères permettant l'évaluation des facteurs de risque, des registres répertoriant des interventions auprès de personnes faisant des appels récurrents aux services policiers et des guides d'information. Cependant, puisqu'il s'agit souvent d'initiatives innovantes, les CPM ont tendance à développer leurs propres outils de travail. Ainsi, peu de participants rapportaient disposer d'outils validés.

La description de la clientèle visée par les initiatives de réponse à l'urgence et axées sur le risque est similaire dans l'ensemble des CPM ainsi qu'à ce qui est décrit dans la littérature. Il s'agit d'une clientèle complexe aux prises avec des problématiques variées (Russell, 2016), qui

ne se limitent pas aux troubles de santé mentale. D'ailleurs, la présente étude a permis d'observer que le terme « santé mentale » est souvent utilisé comme catégorie « fourre-tout » afin d'identifier les personnes en situation de vulnérabilité psychosociale. La mise de l'avant des initiatives en matière de sécurité communautaire au Québec va dans le sens de la littérature qui stipule qu'en raison de l'augmentation des appels de nature psychosociale et de la complexité des besoins de services de la clientèle vulnérable, les policiers sont de plus en plus amenés à travailler en partenariat (Russell et Taylor, 2014). Le partenariat permet de prévenir les préjudices (CACP, 2016), notamment grâce au référencement des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale vers les services appropriés (Horspool et al., 2016). Tel que rapporté par Shapiro et al. (2015), les initiatives canadiennes visent prioritairement l'intervention de crise, et les initiatives québécoises partagent cette caractéristique. Il faut toutefois noter que certaines provinces se démarquent en matière d'interventions axées sur le risque. Étant donné que les initiatives de réponse à l'urgence et axées sur le risque semblent nécessaires pour couvrir tous les types d'appels, il importe d'organiser le partenariat en conséquence tout en examinant les meilleures pratiques.

Plusieurs participants observent des retombées positives des initiatives implantées. Ils constatent notamment que la récurrence des appels de certaines personnes en situation de vulnérabilité psychosociale diminue. Les participants ont aussi la perception que les initiatives améliorent l'efficacité ainsi que la qualité des services offerts. De ce fait, ils affirment se sentir mieux outillés pour répondre aux appels de nature psychosociale et être soulagés d'une partie de la responsabilité qui est partagée avec des partenaires appartenant à d'autres secteurs professionnels. La plupart des CPM ne disposent toutefois pas d'outils d'évaluation validés pour mesurer l'efficacité des initiatives. En effet, il est ardu de mesurer des appels d'urgence qui n'ont

pas été faits aux services policiers grâce aux initiatives préventives dans un contexte où le nombre d'appels de nature psychosociale augmente. Dans le même sens, les initiatives préventives implantées ailleurs sont également aux prises avec cette difficulté (Bland et al., 2021). De plus, il faut mentionner que toutes ces initiatives engendrent des coûts élevés pour les services de police (Skaey, 2017). La majorité des CPM participants ont donc rapporté ne pas disposer des ressources nécessaires afin de réaliser de telles études d'efficacité bien qu'ils s'entendent de façon unanime sur les retombées positives observées sur le terrain.

Le portrait décrit par les participants lorsqu'on les interroge sur les initiatives en réponse à l'urgence et axées sur le risque met en lumière des similitudes quant à leur origine, leur visée et leur portée. Elles ont en commun de se baser sur la collaboration multisectorielle en réponse à l'augmentation des appels de nature psychosociale faits aux services de police afin de mieux diriger les personnes vulnérables vers les services appropriés à leurs besoins. Au-delà de ces similitudes, l'analyse comparative des initiatives a mené à deux constats permettant d'approfondir nos connaissances sur ce qui les distingue. Un premier constat est que, malgré le fait que ce qui justifie la décision d'implanter des initiatives soit relativement similaire d'un CPM à l'autre (origine, objectifs visés, clientèle, besoin de partenariats et retombées), les initiatives de réponse à l'urgence et axées sur le risque varient substantiellement en fonction des caractéristiques des municipalités desservies par les CPM et qu'elles soient de type poste ou de type programme. Tous les CPM disposent d'initiatives mais il n'y a pas d'alignement des pratiques. Elles sont généralement inspirées de d'autres initiatives déjà existantes ailleurs, dont quelques-unes ont fait l'objet d'études d'efficacité, mais chacune est adaptée de façon unique par le service de police qui l'implante sur le territoire qu'il dessert.

Un élément intéressant qui ressort de l'analyse est que les initiatives décrites par les participants peuvent être regroupées en deux catégories, soit les initiatives de type poste et de type programme. Les initiatives de type poste sont liées à la création de postes visant à répondre plus efficacement aux appels de nature psychosociale faits aux services policiers. Les initiatives liées à l'implantation de programmes sont, quant à elles, généralement basées sur des initiatives déjà implantées dans d'autres services de police, et démontrées comme efficaces. Elles ont tendance à nécessiter davantage de ressources pour être mises en place. Il s'agit d'une nouvelle manière de présenter les initiatives qui étaient auparavant principalement identifiées dans la littérature en fonction du niveau d'intervention requis, soit l'urgence ou axée sur le risque. L'avantage de s'attarder aux types d'initiatives est qu'il devient possible d'identifier avec plus de précision ce qui explique le choix de celles-ci par les CPM ainsi que les ressources requises pour soutenir leur implantation. En d'autres termes, il est possible d'établir sur quelles bases les initiatives sont réparties à travers les CPM.

Cette analyse comparative a d'abord fait ressortir que les initiatives de type poste sont les plus répandues dans les CPM de la province. De plus, les résultats permettent d'en identifier trois sous-catégories. La première est la création de postes en travail social au sein du CPM. La deuxième consiste à un partenariat avec un CISSS/CIUSSS dans le cadre duquel des travailleurs sociaux offrent leurs services au CPM. La troisième est la création de postes de policiers communautaires au sein du CPM. À notre connaissance, la seule sous-catégorie décrite par la littérature scientifique est en lien avec la police communautaire qui est déjà implantée à travers l'Amérique du Nord (Bureau of Justice Statistics, 2003; Rosenthal et al., 1997; Skogan et Williamson, 2008), mais dont l'application et l'efficacité semblent varier (Government of Canada, 2015). De façon cohérente au fait que les policiers soient de plus en plus amenés à

intervenir auprès des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale (Cotton et Coleman, 2015) et de la nécessité de travailler en collaboration multisectorielle (Fisher-Stewart, 2003; Nilson, 2016; Russell et Taylor, 2014), la plupart des participants des CPM québécois ont reconnu la pertinence de créer des postes de policiers communautaires ou de travailleurs sociaux dans les services de police. Toutefois, même si elles sont mises de l'avant plus fréquemment dans la province, les initiatives relatives à la création d'un poste semblent avoir fait l'objet de peu d'études concernant leur efficacité.

En ce qui concerne les initiatives de type programme, deux sous-catégories ont été répertoriées dans la présente étude. La première correspond aux équipes mixtes, qui sont des équipes composées d'un policier et d'un travailleur social, occupant un même véhicule de patrouille afin de répondre aux appels de nature psychosociale. Cette sous-catégorie s'inspire du modèle CIT de Memphis, aux États-Unis (Shapiro et al., 2015). La deuxième sous-catégorie consiste à mettre en place des tables de concertation réunissant différents partenaires lorsque certaines personnes en situation de vulnérabilité psychosociale requièrent des services rapides et concertés. La plupart des études existantes sur le processus d'implantation et sur l'efficacité des initiatives portent sur les équipes mixtes (Allen Consulting Group, 2012; Borum et al., 1998; Compton et al., 2006; Council of State Governments, 2010; Kisley et al., 2010; Scott, 2000; Steadman et al., 2000) bien que peu de données soient disponibles au Canada (Kirst et al., 2015). En ce qui concerne les tables de concertation multisectorielle de type Hub, les résultats prometteurs semblent représenter un intérêt grandissant (Bhayani et Thompson, 2016; McFee et Taylor, 2014; Nilson, 2016; Russel et Taylor, 2015). Le modèle Hub ne semble toutefois pas être celui qui guide dans les tables de concertation déjà mises en place au Québec.

Il est intéressant de noter que d'autres initiatives de type programme existent dans la littérature sans avoir été mentionnées par les participants. C'est le cas, par exemple, des initiatives basées sur l'utilisation des « zones chaudes » (Kennedy et al., 2018). Les données disponibles sur les zones chaudes pour le Québec semblent encore préliminaires. Certaines données récentes ont néanmoins été publiées concernant les zones chaudes de grands centres de population urbains (Boivin et de Melo, 2019), mais les données ne sont pas disponibles pour l'ensemble du territoire desservi. Ainsi, les zones chaudes semblent assez peu prises en compte malgré qu'il y ait eu mention par certains participants d'initiatives dans le cadre desquelles des policiers communautaires vont à la rencontre de membres de la communauté en privilégiant certaines zones connues comme étant plus à risque que des préjudices aient lieu.

Un deuxième constat qui ressort de la présente étude est que les caractéristiques des municipalités semblent orienter le choix vers l'une ou l'autre de ces deux types d'initiatives. La présente étude a permis d'illustrer que les initiatives de type poste sont implantées dans la plupart des CPM et qu'elles sont particulièrement privilégiées dans les petits et les moyens centres de population. Il est à noter que la formation et les tâches précises des personnes occupant ces postes diffèrent toutefois d'une municipalité à l'autre, ce qui est cohérent avec la littérature récente qui constate le manque de connaissances sur les compétences des intervenants impliqués dans les initiatives (Ghelani et al., 2022). Plus précisément, les résultats ont montré qu'il existe des différences relativement au nombre d'effectifs, aux postes créés ainsi qu'à la façon exacte de les nommer (i.e. travailleur social, police communautaire) et les partenariats établis. Dans les CPM de grands centres de population urbains et les CPM desservant plusieurs municipalités (ex. MRC), il arrive que des postes composés à la fois de policiers communautaires et de travailleurs sociaux aient été créés.

Pour ce qui est des initiatives de type programme, elles sont, quant à elles, généralement réservées aux CPM disposant de davantage de ressources, soit dans les grands centres de population urbains ou dans les CPM desservant plusieurs municipalités (ex. MRC). Comme pour les initiatives de type poste, les initiatives de type programme s'articulent généralement autour de l'application de la loi P38. La plupart de ces CPM ont implanté comme programmes des équipes mixtes et des tables de concertation. Pour ce qui est des équipes mixtes, elles ne semblent pas standardisées aux États-Unis (Council of State Governments, 2010) ni en Ontario (Kean et al., 2012; Shapiro et al., 2015). Les résultats de la présente étude suggèrent que les équipes mixtes déjà implantées au Québec ne semblent pas non plus suivre un modèle commun. De plus, les équipes mixtes déjà implantées dans la province l'ont uniquement été dans les grands centres de population et dans les CPM desservant plusieurs municipalités (ex. MRC) et ce, en excluant les CPM desservant des territoires peu densément peuplés. Il semble que le temps de déplacement des équipes mixtes afin de répondre aux appels de nature psychosociale représente un critère important pour l'implantation de cette initiative. Pourtant, aux États-Unis, les équipes mixtes ont aussi été implantées dans de petits centres de population et même en milieu rural. L'implantation efficace de ces initiatives étaient alors facilitée par l'établissement de partenariats étroits et par l'échange de ressources avec d'autres communautés (Council of State Governments, 2010). Ainsi, l'implantation d'équipes mixtes dans davantage de municipalités au Québec pourrait être envisagée en s'inspirant de certains modèles américains.

En ce qui concerne les tables de concertation, elles sont implantées dans des CPM de grands centres de population ou desservant plusieurs municipalités (ex. MRC). Toutefois, ce modèle est actuellement mis de l'avant de façon plus large au Québec dans le contexte d'implantation d'initiatives spécifiques à la violence conjugale. Malgré le fait que le modèle de

table de concertation multisectorielle de type Hub soit de plus en plus implanté à travers le Canada (Bhayani et Thompson, 2016) et qu'il fasse partie des politiques gouvernementales en Ontario (Russell et Taylor, 2015), il n'a pas encore été mis en place par les CPM au Québec.

Parmi l'ensemble des initiatives de type poste et de type programme, il y en a quelques-unes qui concernent des problématiques spécifiques (i.e. jeunesse, itinérance, violence conjugale) plutôt que la vulnérabilité psychosociale en général. La majorité se rapportent à la violence conjugale, qui a été récemment soutenue par des subventions gouvernementales. Les initiatives de réponse à l'urgence et axées sur le risque spécifique à la violence conjugale qui sont déjà implantées au Québec peuvent être appliquées par un intervenant en poste ou prendre la forme d'un programme. Ces initiatives correspondent à ce qui est présent dans la littérature nord-américaine (Lane et al., 2004). De plus, le Québec partage la caractéristique d'avoir moins d'initiatives ciblant les agresseurs. Ces derniers sont pourtant reconnus par les participants comme étant souvent eux-mêmes en situation de vulnérabilité psychosociale, cumulant les facteurs de risque (Davis et al., 2010). Un intérêt pour favoriser des initiatives basées sur la collaboration multisectorielle afin de mieux répondre aux besoins de services de cette clientèle est donc présente.

5.2 Défis et facilitateurs liés à l'implantation des initiatives et regard critique

Les défis et les facilitateurs liés à l'implantation d'initiatives de type poste et programme se rapportent à trois principaux thèmes qui ressortent également dans la littérature, soit le partenariat (Meyer et Mazerolle, 2014), les ressources disponibles (Paquin, 2005) et les mécanismes opérationnels (Risser et al., 2011, cité dans Nilson, 2018). Ces défis et ces facilitateurs diffèrent toutefois selon qu'il s'agisse d'initiatives de type poste ou de type programme, mais certains sont communs aux deux types.

Pour ce qui est du partenariat, les règles de confidentialité différentes d'un partenaire à l'autre sont presque systématiquement désignées comme un obstacle à la collaboration multisectorielle et comme un élément qui contribue à maintenir le travail en silo. Un résultat intéressant de notre étude est que les policiers souhaitent savoir que leurs interventions ont contribué efficacement à aider les personnes faisant appel à eux. Toutefois, ils ne bénéficient souvent pas de rétroactions après leurs interventions. Ce manque d'échanges d'informations entre les partenaires semble nuire à la fluidité de la coordination des services et au sentiment d'efficacité des policiers répondant aux appels de nature psychosociale.

Concernant les ressources, le manque, non seulement au sein des services de police mais aussi dans le système de la santé et des services sociaux ainsi que dans le milieu communautaire a été identifié comme un défi important. Le manque de ressources limite aussi le référencement des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale, souvent placées sur des listes d'attente et ne bénéficiant pas à l'ensemble des services dont ils ont besoin dans de brefs délais. Ce défi représente un certain paradoxe avec l'augmentation budgétaire importante attribuée à la sécurité communautaire au cours des dernières années (Gouvernement du Canada, 2022), alors qu'un manque de ressources financières pour les initiatives de réponse à l'urgence et axées sur le risque est constaté de façon générale dans les CPM par les résultats de cette étude. Le manque de ressources est un phénomène identifié au Québec qui est cohérent avec ce qui est rapporté dans la littérature ailleurs au Canada (Russell et Taylor, 2015; Sawatsky et al., 2017). En effet, même lorsque les services policiers font du référencement, ce qui a un impact important sur leur accès aux services appropriés (Shapiro et al., 2015), la longueur des listes d'attentes auxquelles les personnes vulnérables sont confrontées semblent contribuer à la récurrence des appels. C'est particulièrement le cas pour les personnes présentant des troubles de santé mentale et qui ont

souvent recours aux services des policiers plutôt qu'aux services en santé mentale directement (Laing et al., 2009; Compton et al., 2008). À cet égard, l'ajout des lignes téléphoniques 211 et 811 ont été mises en place au Québec afin de réorienter certains appels de nature psychosociale ne nécessitant pas nécessairement une réponse d'urgence de la part des policiers. Elles demeurent toutefois tributaires de l'efficacité du tri des appels et de la longueur des listes d'attente afin de recevoir les services requis, et les appels de nature psychosociale faits aux services policiers demeurent élevés (Gouvernement du Québec, 2021b). Le manque de ressources a aussi un impact sur la capacité des CPM à mesurer l'efficacité des initiatives qui permettent d'éviter les préjudices graves envers soi ou autrui. Ainsi, il pourrait être intéressant de développer davantage de partenariats entre les services policiers québécois et les universités pour élaborer des méthodes d'évaluation de l'efficacité des initiatives. De plus, les ressources humaines et communautaires, mais aussi les ressources financières devraient être accordées à la hauteur de l'efficacité des initiatives de réponse à l'urgence et axées sur le risque ainsi que des besoins de la clientèle en situation de vulnérabilité psychosociale.

Concernant les mécanismes opérationnels, la dispensation des services policiers et psychosociaux varie d'une municipalité à l'autre ce qui complexifie leur arrimage. Certains CPM sont, par exemple, amenés à travailler en partenariat avec différents CISSS/CIUSSS et hôpitaux sur le même territoire. Le fait d'implanter des initiatives avec des lignes directrices bien établies et des outils de travail efficaces ainsi que de s'assurer de mettre en place des protocoles clairs pour tous, voire de se diriger vers une certaine standardisation de la collaboration multisectorielle tout en clarifiant les rôles et les limites de chacun des partenaires impliqués, pourrait être utile à un meilleur arrimage des services. Il s'agit d'ailleurs d'éléments déjà rapportés dans la littérature (Meyer et Mazerolle, 2014), et qui ont été soulevés par la majorité des CPM québécois comme

étant des facteurs de succès importants, mais pas toujours faciles à mettre en place en raison des singularités de chaque communauté nécessitant une certaine flexibilité des modèles.

En résumé, il est intéressant de constater que les défis et les facilitateurs rapportés par les participants à l'étude sont moins nombreux pour les initiatives de type programme. Ce type d'initiative est généralement associé à la présence de davantage de ressources et de lignes directrices et ces programmes ont déjà été implantés ailleurs et démontrés comme efficaces, ce qui semble favoriser l'anticipation des défis en amont lors du processus d'implantation. Quant aux défis et aux facilitateurs des initiatives de type poste, la plus grande part est liée au partenariat.

Regard critique sur l'avenir des initiatives en matière de sécurité communautaire.

Les suggestions qui ressortent de l'expérience des participants a permis de faire émerger des questionnements allant au-delà des défis et des facilitateurs liés à l'implantation des initiatives dans chaque CPM. Elles ont permis de poser un regard critique sur l'avenir des initiatives en matière de sécurité communautaire au Québec. Les questionnements qui ont émergé correspondent à ce qui est proposé par Risser et al. (2011, cité par Nilson, 2018), soit la nécessité d'aligner les pratiques innovantes, la recherche scientifique et les politiques gouvernementales.

Les participants préconisent le recours aux pratiques innovantes axées sur le partenariat et la collaboration multisectorielle (CACP, 2016; Crawford, 1997) pour améliorer le référencement ainsi que la coordination des services offerts aux personnes en situation de vulnérabilités psychosociale. Il est intéressant de constater que la majorité des CPM mentionnent observer le succès des initiatives qu'ils ont implantées, mais reconnaissent ne pas disposer des ressources requises pour évaluer leur efficacité.

À cet égard, l'état de la recherche sur les initiatives québécoises en matière de sécurité communautaire semble suivre un processus itératif propre aux pratiques innovantes. En se référant au modèle de Freitas et von Tunzelmann (2008), elle serait encore au stade de développement vertical lié à la création de nouvelles connaissances et à une implantation locale. Par conséquent, comme le démontre les résultats de notre étude, on assiste à une grande variabilité de l'application des initiatives entre les CPM. Elle est aussi spécifique car elle prend peu en compte les caractéristiques propres à chaque municipalité. Il s'agit toutefois d'une étape utile afin d'identifier les meilleures pratiques basées sur les données probantes pour ensuite être en mesure de les diffuser sur le territoire.

Un autre questionnement se rapporte à la nécessité de s'assurer que les initiatives implantées dans les CPM sont alignées avec les politiques gouvernementales en matière de sécurité communautaire. Il ressort de la présente étude que chaque CPM semble implanter ses propres initiatives au meilleur de ses connaissances en fonction des besoins identifiés. Cette variabilité des initiatives et de leur application observée concorde avec ce qui a été rapporté dans la littérature ailleurs en Amérique du Nord et au Canada concernant plusieurs initiatives comme la police communautaire (Eck et Rosebaum, 1994; Government of Canada, 2015), les équipes mixtes (Kean et al., 2012; Shapiro et al., 2015) et les tables de concertation multisectorielles de type Hub (Gorgoff et al., 2021). Néanmoins, dans plusieurs provinces canadiennes, l'intérêt des initiatives en matière de sécurité communautaire semble être reconnue autant sur le terrain que dans les politiques (Cairney et al., 2016; Gough, 2015; Gouvernement du Canada, 2022). Certaines provinces ont même inclus explicitement dans leurs politiques gouvernementales le recours à des initiatives de réponse à l'urgence et axées sur le risque. C'est le cas notamment de

l'Ontario qui a largement implanté des tables de concertation multisectorielles à travers les services policiers de la province (Russell et Taylor, 2015).

Au Québec, les initiatives s'articulent le plus souvent autour de l'application de la loi P38 bien que les ressources attribuées pour les implanter varient d'un CPM à l'autre, et lorsque celle-ci ne suffit pas à répondre aux besoins des personnes vulnérables faisant appel aux services policiers. Comme rapporté dans la littérature, les initiatives québécoises d'intervention axée sur le risque et de réponse à l'urgence ne sont pas nécessairement basées sur des actions législatives en lien avec les meilleures pratiques en recherche préventive (Crowley et al., 2018). De plus, la plupart des initiatives en matière de sécurité communautaire au Québec porte sur la réponse à l'urgence et est donc plus réactive que proactive. Pour renforcer la cohérence entre les CPM, plusieurs participants ont souligné l'importance de continuer à échanger sur les initiatives en réponse aux appels de nature psychosociale afin de pouvoir bénéficier et s'inspirer des expériences de chacun. De plus, plutôt que de remettre la responsabilité du choix des initiatives et de leur implantation aux services policiers, il pourrait être plus efficace de passer par une instance en mesure de faire une analyse rigoureuse des besoins et des caractéristiques propres à chaque communauté, d'identifier les meilleures pratiques basées sur les données probantes et de favoriser le succès de l'implantation.

Fondamentalement, il ressort que le leadership gouvernemental semble manquer de lignes directrices fortes pour orienter le choix et l'implantation des initiatives de réponse à l'urgence et axées sur le risque à travers le Québec comme c'est le cas, par exemple, en Ontario pour les tables de concertation multisectorielles de type Hub (Russell et Taylor, 2015). Pourtant, les besoins associés à la vulnérabilité psychosociale sont bien présents au Québec tel qu'indiqué dans le Rapport du comité consultatif de la réalité policière (Gouvernement du Québec, 2021b).

Chapitre 6 : Conclusion

La présente étude visait à approfondir les connaissances sur les initiatives en matière de sécurité communautaire dans les CPM du Québec. Malgré l'adoption de l'approche de sécurité communautaire au Canada et la documentation des initiatives dans d'autres provinces canadiennes, peu de données étaient disponibles sur les initiatives qui avaient déjà été implantées dans les services policiers au Québec et sur les explications quant au choix des initiatives implantées. Cette recherche avait donc pour principaux objectifs d'établir le portrait des initiatives d'intervention axées sur le risque et de réponse à l'urgence dans les CPM québécois, d'identifier les défis et les facilitateurs liés au processus d'implantation et, ce faisant, de formuler des suggestions sur l'avenir des initiatives en matière de sécurité communautaire dans la province. Elle a aussi permis de faire ressortir que l'origine, la visée et la portée des initiatives en réponse à l'urgence et axées sur le risque sont relativement similaires. Toutefois, celles-ci se distinguent lorsqu'elles sont analysées sous l'angle du type des initiatives, soit poste ou programme. Cet autre angle d'analyse a permis de mieux saisir les enjeux liés au choix d'implanter l'une ou l'autre des initiatives existantes dans les CPM, particulièrement ceux reliés aux caractéristiques des municipalités.

Ainsi, le fait d'examiner les initiatives sous l'angle de leurs paramètres, soit de type poste et de type programme, permet de mieux comprendre comment elles sont choisies dans les CPM. Il s'agit d'une façon de décrire les initiatives en matière de sécurité communautaire qui n'était pas encore rapportée dans la littérature. En effet, les caractéristiques des municipalités semblent orienter le choix du type d'initiative. Les initiatives de type poste représentent le type d'initiatives le plus répandu à travers les CPM. La création de postes de travailleurs sociaux est particulièrement populaire. Les initiatives de type programme, quant à elles, sont davantage

basées sur les données probantes et semblent rencontrer moins de défis d'implantation. Ces derniers semblent mieux anticipés en amont. Cependant, les initiatives de type programme se trouvent dans les CPM de grands centres de population urbains ou desservant plusieurs municipalités (ex. MRC), disposant de davantage de ressources afin de les mettre en place. Aussi, il y a de plus en plus d'initiatives spécifiques à la violence conjugale qui se développent à travers la province en lien avec des subventions gouvernementales récentes. Ce qui pose la question de la juste répartition des ressources en matière de sécurité communautaire.

Les résultats répondent au deuxième objectif qui était d'identifier les défis et les facilitateurs liés au processus d'implantation des initiatives d'intervention axées sur le risque et de réponse à l'urgence. Les données abordant l'implantation des initiatives ont permis de formuler des suggestions sur l'avenir des initiatives préventives au Québec, notamment leurs besoins, l'importance d'être guidé par les meilleures pratiques au moment de décider d'implanter une initiative et le leadership politique pour soutenir le processus. Pour atteindre une meilleure coordination des services, il serait pertinent de revoir les mécanismes opérationnels afin de favoriser l'utilisation de protocoles communs ainsi que de s'assurer que les rôles et les limites de chacun des partenaires soient clairs. Il serait aussi utile de revoir les limites de confidentialité des partenaires impliqués en ce qui concerne les interventions visant la prévention des préjudices, soit avant la réponse d'urgence. Finalement, pour que les partenariats passant par le référencement des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale soit efficace, il faut s'assurer que les services impliqués disposent de suffisamment de ressources et qu'ils soient accessibles dans des délais raisonnables. Les initiatives préventives implantées au Québec par les services policiers s'inscrivent dans un changement de paradigme vers la sécurité communautaire qui implique de plus en plus l'engagement de la communauté, notamment par la collaboration multisectorielle,

pour mettre à profits ses nombreuses répercussions positives telles que décrite par Lachapelle (2001). La sécurité communautaire est l'affaire des tous et implique non seulement les services policiers, mais aussi des civils, en particulier des professionnels amenés à intervenir auprès des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale.

Il est important de souligner que la présente étude comporte certaines limites faisant souvent partie de la recherche qualitative. Il se peut que certains CPM non rencontrés aient implanté d'autres initiatives innovantes qui ne correspondent pas aux choix généralement fait selon les caractéristiques des municipalités desservies. Cependant, on peut considérer que le nombre de participants ($n = 21$) sur les 29 CPM du Québec devrait permettre de faire un portrait assez représentatif des initiatives d'intervention axées sur le risque et de réponse à l'urgence dans la province. Donc, nous pouvons supposer une bonne transférabilité des résultats à d'autres corps de police partageant des caractéristiques communes, c'est-à-dire que les conclusions peuvent faire sens dans des populations similaires (Mukamumera et al., 2006). Une autre limite de cette étude est que, pour les CPM de plus grands centres de population urbains et comportant un plus grand nombre de professionnels, plusieurs initiatives étaient susceptibles d'être implantées et les participants pouvaient ne pas toutes les connaître en profondeur. Afin de pallier à cette limite, nous avons parfois rencontré plus d'un participant provenant d'un même CPM. Cependant, malgré notre conscienciosité, il demeure possible que certaines initiatives aient été négligées ou omises de l'étude.

Malgré ces limites, les constats ainsi que les suggestions qui ressortent de cette étude permettent de mieux connaître les initiatives québécoises en réponse aux appels de nature psychosociales faits aux services policiers. La recherche montre que la collaboration multisectorielle est efficace pour prévenir les préjudices (CACP, 2016), notamment grâce au

référencement des personnes vulnérables vers les services appropriés (Jorpsool, 2016). Toutefois, il serait utile de faire davantage de recherches sur les initiatives québécoises de réponse à l'urgence et axées sur le risque afin de mieux identifier les meilleures pratiques puis de les aligner avec les politiques, notamment en passant par un leadership gouvernemental.

Pour des recherches futures, il serait intéressant d'enquêter sur les initiatives québécoises appartenant aux deux autres niveaux du modèle de planification de la sécurité communautaire de Russell et Taylor (2014), soit le développement social et la prévention, qui ont pour objectif de contrer la vulnérabilité psychosociale avant même que les facteurs de risque n'apparaissent. De plus, il serait intéressant d'obtenir aussi le portrait des initiatives en matière de sécurité communautaire dans les corps de police autochtones et dans la Sûreté du Québec, voire d'inclure l'expérience des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale visées par ces initiatives. Finalement, il serait utile d'étudier l'efficacité des initiatives qui ont été adaptées de façon unique dans les services policiers qui les ont implantées et ce, tout en prenant en compte les caractéristiques des municipalités. La présente étude est une première étape vers une réflexion approfondie de la manière de choisir, d'implanter et d'évaluer les nouvelles initiatives dans les CPM afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle générant les appels de nature psychosociale faits aux services policiers et aux besoins de structuration de la collaboration entre les professionnels issus de différents secteurs.

Références

Abramovitch, A. et Shelton, J. (2017). *Where am I going to go? Intersectional approaches to ending LGBTQ2S youth homelessness in Canada and the U.S.* Canadian Observatory on Homelessness Press.

Allen Consulting Group. (2012). *Police, ambulance and clinical early response (PACER) evaluation: Final report.* Department of Health, Victoria.

<https://www.health.vic.gov.au/publications/police-ambulance-and-clinical-early-response-pacer-evaluation-report>

Amesse, J., Fourcaudot, M. et Labelle, C. (1986). *Concertation, action et prévention : Document synthèse des journées d'étude tenues à Nicolet les 18, 19 et 20 novembre 1985.* Ministère de la justice, Direction générale de la sécurité publique.

Barbour, R. (2014). *Introducing qualitative research: A student's guide.* (2^e éd.). SAGE Publications.

Baribeau, C. et Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), 23-45. <https://doi.org/10.7202/1016748ar>

Bayley, D. H. (1988). Community policing: A report from the devil's advocate. Dans R.J. Green et S.D. Mastrofski. (dir.), *Community policing: Rhetoric or reality.* (p.225-237). Praeger Publishers.

Bhanyani, G. et Thompson, S.K. (2017). SMART on social problems: lessons learned from a canadian risk-based collaborative intervention model. *Policing: A Journal of Policy and Practice*, 11(2), 168-184. <https://doi.org/10.1093/polic/paw040>

Bland, N., Calder, A., Fyfe, N.R., Anderson, S., Mitchell, J. et Reid, S. (2021). Public policy reform and police prevention practice: A journey upstream?. *Policing*, 15(3), 1882-1893.
<https://doi.org/10.1093/police/paab008>

Boivin, R. et de Melo, S.N. (2019). The concentration of crime at place in Montreal and Toronto. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 61(2), 46-65.
<https://doi.org/10.3138/cjccj.2018-0007>

Borum, R., Deane Williams, M., Steadman, H.J. et Morrissey, J. (1998). Police perspectives on responding to mentally ill people in crisis: Perceptions of program effectiveness. *Behavioral Sciences and the Law*, 16(4), 393-405.

Braga, A. et Appel, R. (2016). And we wonder why criminology is sometimes considered irrelevant in real world policy conversations. *Criminology & Public Policy*, 15(8), 813-829.
<https://doi.org/10.1111/1745-9133.12235>

Brodeur, J.-P. (2003). *Les visages de la police : pratiques et perceptions*. Les presses de l'Université de Montréal.

Browning, S.L., Van Hasselt, V.B., Tucker, A.S. et Vecchi, G.M. (2011). Dealing with individuals who have mental illness: The Crisis Intervention Team (CIT) in law enforcement. *The British Journal of Forensic Practice*, 13(4), 235-243.
<https://doi.org/10.1108/14636641111189990>

Brunet, J.R. et Chandler, W.C. (2009). Intersectoral police collaboration: An exploratory view from the states. *International Journal of Public Administration*, 32(4), 344-351.
<https://doi.org/10.1080/01900690802434412>

Bureau of Justice Statistics. (2003, janvier). *Local police departments 2000* (publication no 196002). U.S. Department of Justice. <https://bjs.ojp.gov/content/pub/pdf/lpd00.pdf>

Busetto, L., Wick, W. et Gumbinger, C. (2020). How to use and assess qualitative research methods. *Neurological Research and Practice*, 2(14). <https://doi.org/10.1186/s42466-020-00059-z>

Cairney, P., Russell, S. et St-Denis, E. (2016). The “Scottish Approach” to policy and policymaking: What issues are territorial and what are universal? *Policy & Politics*, 44(3), 333-350. <https://doi.org/10.1332/030557315X14353331264538>

Canadian Association of Chiefs of Police. (2016). *National framework for collaborative police action on intimate partner violence (IPV)*. University of New Brunswick. https://cacp.ca/crime-prevention-committee-activities.html?asst_id=1200

Caplan, J.M., Kennedy, L.W., Drawve, G. et Baugham, J.H. (2021). Data-informed and place-based violent crime prevention: The Kansas City, Missouri risk-based policing initiative. *Police Quarterly*, 24(4), 438-464. <https://doi.org/10.1177/10986111211003205>

Claiborne, N. et Lawson, H. (2005). An intervention framework for collaboration. *Families in Society: The Journal of Contemporary Social Services*, 86(1), 93-103. <https://doi.org/10.1606/1044-3894.1881>

Community Oriented Policing Services. (2014). *Community policing defined. U.S.* (publication no 226882). U.S. Department of Justice. <https://cops.usdoj.gov/RIC/Publications/cops-p157-pub.pdf>

Compton, M.T., Bahora, M., Watson, A.C. et Oliva, J.R. (2008). A comprehensive review of extant research on Crisis Intervention Team (CIT) programs. *Journal of American Academy and Psychiatry Law*, 36, 47-55.

Compton, M.T., Esterberg, M.L., McGee, R., Kotwicki, R.J. et Oliva, J.R. (2006). Crisis intervention team training: changes in knowledge, attitudes, and stigma related to schizophrenia. *Psychiatric Services*, 57(8), 1199-1202. <https://doi.org/10.1176/appi.ps.57.8.1199>

Cotton, D. et Coleman, T.G. (2010). Canadian police agencies and their interactions with persons with mental illness: A system approach. *Police Practice and Research*, 11(4). <https://doi.org/10.1080/15614261003701665>

Cotton, D. et Coleman, T. (2015). *Contemporary policing guidelines for working with the mental health system 2015*. Mental Health Commission of Canada. https://www.mentalhealthcommission.ca/wp-content/uploads/drupal/contemporary_policing_guidelines_2015_final_0.pdf

Council of State Governments. (2010). *Improving responses to people with mental illness: Tailoring law enforcement initiatives to individual jurisdictions*. U.S. Department of Justice. https://csgjusticecenter.org/wp-content/uploads/2020/02/Tailoring_LE_Initiatives.pdf

Crawford, A. (1997). *The local governance of crime: Appeals to community and partnerships*. Clarendon Press.

Crawford, A. et Evans, K. (2017). Crime prevention and community safety. A. Liebling, S. Maruna et L. McAra (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology* (6^e éd., p. 797-824). Oxford University.

Creswell, J.W. (2009). *Research design: qualitative, quantitative, and mixed methods approaches* (3^e éd.). Sage Publications, Inc.

Crossover Youth. (2017). *Toronto police service youth pre-charge diversion program*.
http://crossoveryouth.ca/wp-content/uploads/2016/03/Cross-Over-Youth-Training22March2016-TPS_PreCharge-Diversion.pdf

Crowley, D.M. (2013). Building efficient crime prevention strategies considering the economics of investing in human development. *Criminology & Public Policy*, 12(2), 253-366.
<https://10.1111/1745-9133.12041>

Crowley, M., Bishop Scott, J.T. et Fishbein, D. (2018). Translating prevention research for evidence-based policymaking: Results from the research-to-policy collaboration pilot. *Prevention Science*, 19(2), 260-270. <https://doi.org/10.1007/s11121-017-0833-x>

Davis, R.C., Weisburd, D. et Hamilton, E.E. (2010). Preventing repeat incidents of family violence: A randomized field test of a second responder program. *Journal of Experimental Criminology*, 6(4), 397-418. <https://doi.org/10.1007/s11292-010-9107-3>

Davis, R.C., Weisburd, D. et Taylor, B. (2008). Effects of second responder programs on repeat incidents of family abuse: A systematic review. *Campbell Systematic Reviews*, 4(1), 1-38.
<https://doi.org/10.4073/csr.2008.15>

Dawson, P. et Stanko, B. (2013). Implementation, implementation, implementation: Insights from offender management evaluations. *Policing*, 7(3), 289-298.
<https://doi.org/10.1093/police/pat015>

Desbiens D. (2002), *Opinion et attitudes des policiers face à un changement organisationnel important - L'implantation du programme « ACES » au SPVM* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Bibliothèque Nationale du Canada. https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=NQ80433&op=pdf&app=Library&oclc_number=55016023

Dunbar, L. (2015). *Evaluation summary: Community Cadets Corps (CCC) program* (Publication no 2015-R007). Public Safety Canada.

<https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ccc-prgrm/ccc-prgrm-en.pdf>

Easton, S., Furness, H. et Brantingham, P. (2014). *The cost of crime in Canada*. Fraser Institute.

<https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjD9ey1-NT->

[AhU2j4kEHZpPBa8QFnoECA8QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.fraserinstitute.org%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fcost-of-crime-in-canada.pdf&usq=AOvVaw3UfNhh2PnVfbpKiGTYPDV6](https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjD9ey1-NT-AhU2j4kEHZpPBa8QFnoECA8QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.fraserinstitute.org%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fcost-of-crime-in-canada.pdf&usq=AOvVaw3UfNhh2PnVfbpKiGTYPDV6)

Eck, J. E., Rosenbaum D. P. (1994). The new police order: Effectiveness, equity and efficiency in community policing. Dans D.P. Rosenbaum (dir.), *The Challenge of Community Policing: Testing the Promises* (p. 3-26). Sage Publications, Inc.

<https://doi.org/10.4135/9781483327006>

Farrell, G. et Buckley, A. (1999). Evaluation of a UK police domestic violence unit using repeat victimization as a performance indicator. *The Howard Journal*, 38(1), 42-53.

<https://doi.org/10.1111/1468-2311.00115>

Fisher-Stewart, G. (2016). *Community policing explained: a guide for local governments* (publication no 220015). U.S. Department of Justice.

https://biblioteca.cejamericas.org/bitstream/handle/2015/1536/cp_explained.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Fortin, M.-F. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives* (2^e éd.). Chenelière Éducation.

Freitas, I.M.B. et von Tunzelmann, N. (2008). Mapping public support for innovation: A comparison of policy alignment in the UK and France. *Research Policy*, 37(9), 1446-1464.
<https://10.1016/j.respol.2008.05.005>

Gendron, A., Paquette, E., Poulin, B., Desaulniers, M. et Bélanger, D.-C. (2015, novembre). Le travail policier lors des interventions ayant mené à une enquête indépendante. École nationale de police du Québec.
http://www.enpq.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/Publications/CRDS_Etude_Enq_ind_Sommaire_VF.pdf

Ghelani, A. (2022). Knowledge and skills for social workers on mobile crisis intervention teams. *Clinical Social Work Journal*, 50(4), 414-425. <https://10.1007/s10615-021-00823-x>

Goldstein, H. (1979). Improving policing: A problem-oriented approach. *Crime & Delinquency*, 25(2), 236-258. <https://doi.org/10.1177/001112877902500207>

Goldstein, H. (1987). Towards community-oriented policing: potential basic requirements and threshold questions. *Crime & Delinquency*, 33(1), 6-30.
<https://doi.org/10.1177/0011128787033001002>

Gorgoff, K., Bartlett, N., Heringer, R., Yavuz, M. et D'Sena, N. (2021). Networked architectures of crime prevention: Community mobilization in Manitoba. *Canadian Journal of criminology and Criminal Justice*, 63, 3-4, 89-111. <https://doi.org/10.31381/cjccj.2021-0008>

Gough, I. (2015). The political economy of prevention. *British Journal of Political Science*, 45(2), 307-327. <https://doi.org/10.1017/S0007123413000434>

Gouvernement du Canada. (2022). *Plan ministériel 2022-2023 : Bâtir un Canada sécuritaire et résilient*. Sécurité publique Canada.
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dprtmntl-pln-2022-23/index-fr.aspx>

Gouvernement du Québec. (2021). *Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Feuillet-actions-prio-violence-conj.pdf>

Gouvernement du Québec. (2021). *Rapport du comité consultatif sur la réalité policière*. Ministère de la sécurité publique.
https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/pratiques_policieres/rapport_ccrp_final.pdf

Government of Canada (2015). *Police Discretion with Young Offenders*. Department of Justice. <http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cj-jp/yj-jj/discre/org/supp-appu.html>

Government of Saskatchewan. (s.d.). Hub Tables.
<https://www.saskatchewan.ca/residents/family-and-social-support/hub-tables>

Greenberg, M. et Lippold, M. (2013). Promoting healthy outcomes among youth with multiple risks innovative approaches. *Annual Review of Public Health*, 34, 253-270.
<https://doi.org/10.1146/annurev--publhealth-031811-124619>

Grekul, J. et Sanderson, K. (2011). “I thought people would be mean and shout.” Introducing the Hobbema Community Cadet Corps: A response to youth gang involvement? *Journal of Youth Studies*, 14(1), 41-57. <https://doi.org/10.1080/13676261.2010.489602>

Hamby, S. Finkelhor, D. et Turner, H. (2015). Intervention following family violence: Best practices and helpseeking obstacles in a nationally representative sample of family with children. *Psychology of Violence*, 5(3), 325-336. <https://doi.org/10.1037/a0036224>

Hardy, C., Lawrence, T., & Phillips, N. (2006). Swimming with Sharks: Creating Strategic Change through Multi-Sector Collaboration. *International Journal of Strategic Change Management*, 1(1-2), 96-112. <https://doi.org/10.1504/IJSCM.2006.011105>

Haskins, R. et Margolis, G. (2015). *Show me the evidence: Obama's fight for rigor and evidence in social policy*. Brookings Institution Press.

Hawkes, J.V.N. (2016). Mobilizing and engaging your community to reduce victimization and reinvest police resources. *Journal of Community Safety & Well-being*. 1(2), 21-25. <https://doi.org/10.35502/jcswb.11>

Horspool, K, Drabble, S.J. et O'Cathain, A. (2016). Implementing street triage: A qualitative study of collaboration between police and mental health services. *BMC Psychiatry*, 16(1), 313. <https://doi.org/10.1186/s12888-016-1026-z>

Jack, S. (2010). The Role of Public Health in Addressing Child Maltreatment in Canada. *Chronic Disease in Canada*, 31(1), 39-44.

Kazdin, A.E., Kraemer, H.C., Kessler, R.C., Kupfer, D.J. et Offord, D.R. (1997). Contributions of risk-factor research to developmental psychopathology. *Clinical Psychology Review*, 17(4), 375-406. [https://doi.org/10.1016/S0272-7358\(97\)00012-3](https://doi.org/10.1016/S0272-7358(97)00012-3)

Kean, R., Bornstein, S. et Mackey, S. (2012, août). *Mobile mental health crisis intervention in the Western Health Region of Newfoundland and Labrador*. Newfoundland & Labrador Centre

for Applied Health Research.

https://research.library.mun.ca/635/3/mobile_mental_health_crisis_intervention.pdf

Kennedy, L.W., Caplan, J.M. et Piza, E.L. (2018). *Risk-based policing: Evidence-based crime prevention with big data and spatial analytics*. University of California Press.

<https://doi.org/10.2307/j.ctv65sxwc>

Kirst, M., Francombe-Pridham, K., Narrandes, R., Matheson, F., Young, L., Niedra, K., et Stergiopoulos, V. (2015). Examining implementation of mobile, police-mental health crisis intervention teams in a large urban center. *Journal of Mental Health*, 24(6), 369-374.

<https://doi.org/10.3109/09638237.2015.1036970>

Kisley, S., Campbell, L.A., Peddle, S., Hare, S., Pyche, M., Spicer, D., et Moore, B. (2010) A controlled before-and-after evaluation of a Mobile Crisis Partnership between mental health and police services in Nova Scotia. *Canadian Journal of Psychiatry*, 55(10), 662-668.

<https://doi.org/10.1177/070674371005501005>

Krameddine, Y.I., DeMarco, D., Hassel, R. et Silverstone, P.H. (2013). A novel training program for police officers that improves interactions with mentally ill individuals and is cost-effective. *Frontiers in Psychiatry*, 4(9), 1-10. <https://doi.org/10.3389/fpsy.2013.00009>

Kramp, D. (2014, mai). *Aspects économiques liés aux services de police : Rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale. Chambre des communes, 41^e législature, deuxième session*. Chambre des communes du Canada.

<https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/412/SECU/Reports/RP6583312/securp04/securp04-f.pdf>

Lachapelle, R. (2001). Deux décennies de concertation, de partenariat en développement local à Sorel. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(1), 64-80. <https://doi.org/10.7202/008324ar>

Laing, R., Hasley, R., Donohue, D., Newman, C. et Cashin, A. (2009). Application of a model for the development of a mental health service delivery collaboration between police and the health service. *Issues in Mental Health Nursing*, 30(5), 337-341.

<https://10.1080/01612840902754644>

Lamanna, D., Shapiro, G.K., Kirst, M., Matheson, F.I., Nakhost, A. et Stergiopoulos, V. (2018). Co-responding police-mental health programmes: Service user experiences and outcomes in a large urban centre. *International Journal of Mental Health Nursing*, 27(2), 891-900.

<https://doi.org/10.1111/inm.12384>

Lamb, H.R., Weinberger, L.E. et DeCuir, W.J. (2002). The police and mental health. *Psychiatric Services*, 55(10), 1266-1271. <https://doi.org/10.1176/appi.ps.53.10.1266>

Lane, E., Greenspan, R. et Weisburd, D. (2004). Second Responders Program: A coordinated police and social service response to domestic violence. B. Fisher (dir.). *Violence against women and family violence: Developments in research, practice, and policy* (p.III-2-1). U.S. Department of Justice.

Laub, J.H. (2004). The life course of criminology in the United States: The American society of criminology 2003 presidential address. *Criminology*, 42(1), 1-26.

<https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2004.tb00511.x>

Lee, J. (2011). *CRGI Snapshot: Best practices in staff training to support adults with complex service needs*. Alberta Health Services. www.albertahealthservices.ca

Lincoln, Y.S. et Guba, E.G. (1985). *Naturalistic inquiry*. SAGE publications, Inc.

Littlechild, B. & Hawley, C. (2010). Risk Assessments for Mental Health Service Users. *Journal of Social Work*, 10(2), 211-229. <https://doi.org/10.1177/1468017309342191>

Loeber, R. et Farrington, D.P. (2000). Young children who commit crime: Epidemiology, developmental origins, risk factors, early interventions, and policy implications. *Development and Psychopathology*, 12(4), 737-762. <https://doi.org/10.1017/S0954579400004107>

Malla, A., Iyer, S., Shah, J., Joobar, R., Boksa, P., Lal, S., Fuhrer, R., Andersson, N., Abdel-Baki, A., Hutt-McLeod, D., Beaton, A., Reaume-Zimmer, P., Chisholm-Nelson, J., Rousseau, C., Chandrasena, R., Bourque, J., Aubin, D., Levasseur, M.A., Winkelmann, I., ... Vallianatos, H. (2018). The ACCESS Open Minds Youth Mental Health Network. Canadian response to need for transformation of youth mental health services: ACCESS open minds (Esprits ouverts). *Early Intervention in Psychiatry*, 13(3), 697-706. <https://doi.org/10.1111/eip.12772>

Martineau, S. (2007). L'éthique en recherche qualitative : quelques pistes de réflexion. *Recherches qualitatives*, 5, 70-81.

Mattessich, P.W., Murray-Close, M. et Monsey, B.R. (2001). *Collaboration: What makes it work* (2^e éd.). Fildstone Alliance.

Mays, N. et Pope, C. (1995). Qualitative research: Observational methods in health care settings. *BMJ*, 311(6998), 182-184. <https://doi.org/10.1136/bmj.311.6998.182>

McFee, D. et Taylor, N. (2014). *The Prince Albert Hub and the emergence of collaborative risk-driven community safety*. Canadian Police College. https://cfbsjs.usask.ca/documents/research/research_papers/ChangeAndInnovationInCanadianPolicing.pdf

Meyer, S. et Mazerolle, L. (2014). Police-led partnership responses to high risk youths and their families: Challenges associated with forming successful and sustainable partnerships. *Policing & Society*, 24(2), 242-260. <https://doi.org/10.1080/10439463.2013.784295>

Miles, M.B. et Huberman, A.M. (2003). *Analyse des données qualitatives*. De Boeck Supérieur.

Morgan, J. (1991). *Safer Communities: The Local Delivery of Crime Prevention through the Partnership Approach*. Standing Conference of Crime Prevention.

Morrison, B., Asadullah, M. et Pawlychka, C. (2020). Juvenile justice and restorative justice in British Columbia: Learning through the lens of community praxis. *Youth Justice: A Canadian Overview*, 436-460.

Mukamumera, J., Lacourse, F. et Couturier, Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques. *Recherches Qualitatives*, 26 (1), 110. <https://doi.org/10.7202/1085400ar>

Nagin, D.S. (2013). Deterrence: a review of the evidence by a criminologist for economists. *Annual Review of Economics*. 5(1), 83-105. <https://doi.org/10.1146/annurev-economics-072412-131310>

National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. (2016). *Advancing the power of economic evidence to inform investments in children, youth, and families*. The National Academies Press.

Nilson, C. (2014). *Risk-driven Collaborative Intervention: A Preliminary Impact Assessment of Community Mobilization Prince Albert's Hub Model* (Publication no 2016-R001).

Sécurité publique Canada. <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/2016-r001/2016-r001-en.pdf>

Nilson, C. (2016). Canada's hub model: Calling for perceptions and feedback from those clients at the focus of collaborative risk-driven intervention. *Journal of Community Safety & Well-being*, 1(3), 58-60. <https://doi.org/10.35502/jcswb.30>

Nilson, C. (2018). Community safety and well-being: Concept, practice, and alignment. *Journal of Community Safety and Well-Being*, 3(3), 96. <https://doi.org/10.35502/jcswb.81>

O'Connell, M.E., Boat, T.F et Warner, K.E. (2009). *Preventing mental, emotional, and behavioral disorders among young people: Progress and possibilities*. National Academies Press.

Osborne, S., & Murray, V. (2000). Collaboration Between Non-Profit Organizations in the Provision of Social Services in Canada: Working Together or Falling Apart? *International Journal of Public Sector Management*, 13(1), 9-19. <https://doi.org/10.1108/09513550010334452>

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e éd.). Armand Collin.

Paquin, S. (2005). Le partenariat dans la prévention du crime en milieu urbain : les défis d'une culture à consolider. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 47(2), 317-336. <https://doi.org/10.3138/cjccj.47.2.317>

Patch, P.C. et Arigo, B.A. (1999). Police officer attitudes and use of discretion in situations involving the mentally ill. *International Journal of Law and Psychiatry*, 22(1), 23-25. [https://doi.org/10.1016/S0160-2527\(98\)00014-4](https://doi.org/10.1016/S0160-2527(98)00014-4)

Perreault, S. (2012, juillet). *Police-reported crime statistics in Canada* (publication no 85-002-X). Canadian Centre for Justice Statistics. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11854-eng.htm#a5>

Piquero, A.R., Brame, R., Fagan, J. et Moffit, T.E. (2006). Assessing the offending activity of criminal domestic violence suspects: Offense specialization, escalation, and de-escalation evidence from the spouse assault replication program. *Public Health Reports*, 121(4), 409-418. <https://doi.org/10.1177/003335490612100409>

Podnieks, E. (2008). Elder Abuse: The Canadian Experience. *Journal of Elder Abuse & Neglect*, 20(2), 126-150. <https://doi.org/10.1080/08946560801974612>

Provincial System Support Program et Shkaabe Makwa. (2023, janvier). Toronto Community Crisis Service: Six-month implementation evaluation report. Centre for Addiction and Mental Health.

Reaume-Zimmer, P., Chandrasena, R., Malla, A., Boksa, P., Shah, J.L., Srividya, N.I et Lal, S. (2019). Transforming youth mental health care in semi-urban and rural region of Canada: A service description of ACCESS Open Minds Chatam-Kent. *Early Intervention in Psychiatry*, 13(1), 48-55. <https://doi.org/10.1111/eip.12818>

Robinson, A., et Cook, D. (2006). Understanding victim retraction in cases of domestic violence: Specialist courts, government policy, and victim-centred justice. *Contemporary Justice Review: Issues in Criminal, Social, and Retroactive Justice*, 9(2), 189-213. <https://doi.org/10.1080/10282580600785017>

Rosenthal, A. M., Fridell, L.A., Dantsker, M.L., Fisher-Stewart, G., Saavedra, P.J., Markaryan, T. et al. (1997). *Community policing: 1197 national survey update of police and*

sheriffs' departments (publication no 187693). Police Executive Research Forum.

<https://doi.org/10.3886/ICPSR03367>

Roy, L., Crocker, A., Hurtubise, R., Latimer, E., Côté, M., Billette, I. et Boissy, F. (2020). Reducing criminal justice involvement of individuals experiencing homelessness and mental illness: Perspectives of frontline practitioners. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 62(2), 1-21. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2019-0056>

Russell, H.C. (2016, avril). *Situation Table guidance manual*. Wilfred Laurier University. <https://ckfirst.ca/wp-content/uploads/2016/07/Situation-Table-Manual-Dr.-Hugh-Russell.pdf>

Russel, H.C. & Taylor, N. E. (2014, avril). *New directions in community safety: consolidating lessons learned about risk and collaboration. Performance measurers... for community safety and well-being*. Ontario Association of Chiefs of Police. <http://ckfirst.ca/wp-content/uploads/2018/06/New-Directions-in-Community-Safety.pdf>

Russell, H.C. et Taylor, N. (2015, mai). *Gaining momentum: multi-sector community safety and well-being in Ontario*. Ontario Working Group on Collaborative, Risk-Driven Community Safety: Ontario Association of Chiefs of Police. https://cfbsjs.usask.ca/documents/research/research_papers/OntarioWorkingGroupOnCRDCSW.pdf

Sanders, C.-B. et Langan, D. (2018). New public management and the extension of police control: community safety and security networks in Canada. *Policing and Society*, 29(5) 566-578. <https://doi.org/10.1080/10439463.2018.1427744>

Savoie-Zajc, L. (1996). Saturation. Dans A. Mucchielli (dir.). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.

Sawatsky, M., Ruddell, R., & Jones, N. (2017). A quantitative study of Prince Albert's crime/risk reduction approach to community safety. *Journal of Community Safety and Well-Being*, 2(1), 3-12. <https://doi.org/10.35502/jcswb.38>

Scott, R.L. (2000). Evaluation of a mobile crisis program: Effectiveness, efficiency, and consumer satisfaction. *Psychiatric services*, 51(9), 1153-1156. <https://doi.org/10.1176/appi.ps.51.9.1153>

Shapiro, G.K., Cusi, A., Kirst, M., O'Campo, P., Nakhost, A. et Sterngiopolous, V. (2015). Co-responding police-mental health programs: A review. *Administration and policy in mental health and mental health services research*, 42(6), 6-620. <https://10.1007/s10488-014-0594-9>

Shepard, M.E., Falk, D.R. et Elliot, B.A. (2002). Enhancing coordinated community responses to reduce recidivism in cases of domestic violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 17(5), 551-569. <https://doi.org/10.1177/0886260502017005005>

Sherman, L., Schmidt, J.D. et Rogan, D.P (1992). *Policing domestic violence: Experiments and dilemmas*. New York: Free Press.

Skaey, D. (2017). Breaking the cycle of crisis: The role of police in a crisis intervention. *Visions: BC's Mental Health and Substance Use Journal*, 12(4), 36.

Skogan, W.G. (2008). *The Handbook of Knowledge-Based Policing: Current Conceptions and Future Directions*. Wiley.

Squires, P. (1999). Criminology and the 'community safety' paradigm: Safety, power and success and the limits of the local. Dans *British Society of Criminology: Selected Proceedings* (vol. 2). Queens University.

Statistique Canada. (2017, 8 février). *Classification des centres de population et des régions rurales 2016*. <https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/ccpr/2016/introduction>

Steadman, H. J., Deane, M. W., Borum, R., Morrissey, J. P. (2000). Comparing outcomes of major models of police responses to mental health emergencies. *Psychiatric Service*, 51(5), 645–9. <https://doi.org/10.1176/appi.ps.51.5.645>

Stewart, M. (2015). *Environmental scan: FASD and the justice system*. University of Regina.

Stover, C.S., Berkman, M., Desai, R et Marans, S. (2010). The efficacy of a police-advocacy intervention for victims of domestic violence: 12 months follow-up data. *Violence Against Women*, 16(4), 410-425. <https://doi.org/10.1177/1077801210364046>

Syers, M. et Edleson, J.L. (1992). The combined effects of coordinated criminal justice intervention in woman abuse. *Journal of Interpersonal Violence*, 7(4), 490-502. <https://doi.org/10.1177/088626092007004005>

Tanner-Smith, E., Wilson, S. et Lipsey, M. (2012). Risk factors and crime. Dans F. Cullen et P. Wilcox (dir.). *The Oxford Handbook of Criminological Theory* (p.89-111). Oxford, United Kingdom: Oxford University Press.

Taylor, N.E. (2016). Your Invitation to a New Partnership in Discovery and Invention. *Journal of Community Safety and Well-Being*, 1(1), 1-2. <https://doi.org/10.35502/jcswb.1>

Thorne, S., Reimer Kirkham, R. et O’Flynn-Magee, K. (2004). The analytic challenge in interpretative description. *International Journal of Qualitative Methods*, 3(1), 1-11. <https://doi.org/10.1177/160940690400300101>

Walker, J., Thompson, C., Laing, K., Raybould, S., Coombes, M., Procter, S. et Wren, C. (2007). *Youth inclusion and support panels: Preventing crime and antisocial behaviour?* Newcastle University Institute of Health and Society.
https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/222368/DCSF-RW018_20executive_20summary.pdf

Weisburd, D., Bushway, S., Lum, C., Yang, S.M. (2004). Trajectories of crime at places: A longitudinal study of street segments in the city of Seattle. *Criminology*, 42(2), 283-322.
<https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2004.tb00521.x>

Weisburd, D. et Eck, J. E. (2004). What can police do to reduce crime, disorder, and fear? *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 593(1), 42-65.
<https://doi.org/10.1177/0002716203262548>

Werner, E.-E. (2000). Protective factors and individual resilience. Dans J.-P. Shonkoff et S.-J. Meisells (dir.). *Handbook of early childhood intervention* (2^{ème} éd., vol.1, p.155-132). Cambridge University Press.

Wood, J.D., Watson, A.C. et Barber, C. (2021). What can we expect of police in the face of deficient mental health systems? Qualitative insights from Chicago police officers. *Journal of Psychiatric and Mental Health Nursing*, 28(1), 28-42. <https://doi.org/10.1111/jpm.12691>

Young, A. (2015). *Variations in specialized response models as a function of community characteristics: A survey of crisis intervention team coordinators* (publication n° 3746600) [thèse de doctorat, Virginia Commonwealth University]. ProQuest Dissertations and Theses Global.

ANNEXE

ANNEXE A – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



Formulaire de consentement

Enquête auprès des services de police du Québec pour documenter les initiatives en matière de sécurité communautaire

Chercheurs responsables du projet de recherche : Gabrielle Dupont, candidate au doctorat en psychologie à l'Université du Québec en Outaouais supervisée par

Cochercheur : Line LeBlanc, professeure au département de psychoéducation et de psychologie de l'Université du Québec en Outaouais

Nature et objectifs du projet de recherche :

La présente étude vise à approfondir les connaissances actuelles sur les initiatives en matière de sécurité communautaire au Québec. Les objectifs de ce projet de recherche sont de documenter et de comparer, en fonction des caractéristiques des municipalités, les initiatives dans les services de police à travers le Québec, en matière de réponse à l'urgence et de dépistage des personnes à risque de causer des préjudices à elles-mêmes ou à autrui dans le but de réponse aux besoins de services. Elle a aussi pour but de mieux comprendre les facteurs de succès et les défis liés à la collaboration multisectorielle. La retombée principale de cette étude est de formuler des recommandations favorisant l'établissement d'un plan commun à l'échelle de la province concernant les initiatives en matière de sécurité communautaire. Pour la réalisation de ce projet de recherche, nous comptons contacter l'ensemble des corps de police municipaux (CPM) du Québec.

Déroulement du projet de recherche :

Votre participation à ce projet de recherche consiste à répondre à des questions lors d'une entrevue d'une durée d'environ 20 minutes. Veuillez noter qu'un enregistrement audio de l'entrevue sera effectué pour produire un verbatim qui reflète exactement vos propos. Les données recueillies et les résultats de la recherche seront dénominalisés et associées à un code numérique. Ils ne pourront en aucun cas mener à votre identification.

Inconvénients associés au projet de recherche :

Aucun inconvénient associé à la participation à ce projet n'est attendu outre le temps consacré à l'entrevue.

Risques associés au projet de recherche :

Les risques associés à la recherche par les participants sont minimaux. La probabilité et l'ampleur des préjudices éventuels ne sont pas plus grands que ceux inhérents à la vie

quotidienne. Un risque minimal possible serait une remise en question des professionnels concernant certaines de leurs interventions.

Participation volontaire et possibilité de retrait :

Votre participation se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, et de vous retirer en tout temps de l'étude, sans justification, en avisant le chercheur responsable de ce projet de recherche ou l'un des membres du personnel de recherche.

Confidentialité :

La confidentialité des données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sera assurée conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais*. Lors de votre participation à ce projet de recherche, le chercheur responsable ainsi que les membres du personnel de recherche recueilleront les renseignements vous concernant dans un dossier de recherche. Ces renseignements peuvent comprendre des informations concernant votre pratique professionnelle et vos interventions auprès de la population. Votre dossier peut également comprendre des renseignements tels que votre nom et votre sexe.

Tous les renseignements recueillis demeureront confidentiels dans les limites prévues par la loi. Afin de préserver votre identité et la confidentialité des renseignements, vous ne serez identifié que par un numéro de code. La clé de code reliant votre nom à votre dossier de recherche sera conservée par le chercheur responsable de ce projet. Les entrevues seront enregistrées en audio à des fins de recherche uniquement. L'anonymat sera conservé dans la transcription des entrevues car il ne sera pas possible de vous identifier par le biais de vos informations personnelles.

Le chercheur responsable de ce projet de recherche utilisera les données recueillies seulement à des fins de recherche dans le but de répondre aux objectifs scientifiques du projet décrit dans le présent formulaire. Les données de recherche pourront être publiées dans des revues spécialisées ou faire l'objet de discussions scientifiques, mais il ne sera pas possible de vous identifier. De plus, vos informations personnelles seront détruites 5 ans après la fin du projet de recherche. Les enregistrements sonores et les transcriptions de verbatim seront supprimés de façon électronique par les personnes responsables du projet de recherche. Les versions papiers des verbatim seront déchiquetés par une compagnie dédiée à cette tâche et respectant les normes en vigueur.

En conformité avec la loi sur l'accès à l'information, vous avez le droit de consulter votre dossier de recherche pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin au cours de la période durant laquelle le chercheur responsable du projet de recherche détient ces informations.

Indemnisation en cas de préjudice et droits :

Si des préjudices découlaient de votre participation à ce projet de recherche, les soins et services requis par votre santé vous seront offerts sans frais de votre part. En acceptant de participer à ce projet, vous ne renoncez à aucun de vos droits et ne libérez pas le chercheur responsable ni l'établissement de leur responsabilité civile et professionnelle.

Identification des personnes ressources :

Si vous avez des questions concernant le projet de recherche, si vous éprouvez un problème que vous croyez lié à votre participation au projet de recherche ou si vous avez des commentaires et des plaintes à formuler vous pouvez communiquer avec Gabrielle Dupont, dupg13@uqo.ca et Line Leblanc (819)595-3900, poste 2329, line.leblanc@uqo.ca.

Surveillance des aspects éthiques du projet de recherche :

Le Comité central d'éthique de la recherche du ministre de la Santé et des Services sociaux et le comité d'éthique de la recherche de l'UQO ont approuvé ce projet de recherche et en assurent le suivi. De plus, il approuvera au préalable toute révision et toute modification apportée au protocole de recherche et au formulaire d'information et de consentement. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec Madame Johane de Champlain, vice-présidente, au (514) 873.2114 et Monsieur André Durivage, président du comité d'éthique de l'UQO, au (819) 595-3900 poste 1781

Votre signature atteste que vous avez clairement compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer. Elle ne signifie pas que vous acceptez de renoncer vos droits et de libérer les chercheurs ou les responsables de leurs responsabilités juridiques ou professionnelles. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps du projet de recherche sans préjudice. Votre participation devant être aussi éclairée que votre décision initiale de participer au projet, vous devez en connaître tous les tenants et aboutissants au cours du déroulement du projet de recherche. En conséquence, vous ne devriez jamais hésiter à demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements au cours du projet.

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet de recherche, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer. Le formulaire est signé en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

Consentement à participer au projet de recherche :

Nom du participant : _____ Signature du participant : _____

Date : _____

Nom du chercheur : _____ Signature du chercheur : _____

Date : _____

*Notamment à des fins de contrôle, et de vérification, vos données de recherche pourraient être consultées par le personnel autorisé de l'UQO, conformément au *Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et des télécommunications*

ANNEXE B – GRILLE D’ENTREVUE

Avant le début de l’entrevue : Demander au participant s’il consent à ce que l’entrevue soit enregistrée et présenter le formulaire de consentement en incluant les plans de transcription et la désidentification des données recueillies.

Présentation de l’étude : Cette étude vise à documenter les initiatives dans les corps de police municipaux à travers le Québec en matière de réponse au risque élevé imminent pour éviter le passage à l’acte (par ex. violence conjugale, suicide, homicide etc..).

Se faisant, elle a pour objectifs :

- de comparer les initiatives en fonction des caractéristiques des municipalités (les milieux ruraux ou urbains, la densité de la population et la nature des problèmes sociaux).
- comprendre les facteurs de succès et les défis liés à la collaboration entre les secteurs policiers et psychosociaux.
- formuler des recommandations pour identifier plus rapidement les personnes en situation de vulnérabilité psychosociale susceptibles de causer des préjudices graves.

Informations sociodémographiques

1. Pouvez-vous me parler un peu de vous?

- Quel âge avez-vous?
- Quel est votre sexe? (à noter sans demander)
- Quel est votre poste actuel? Depuis combien de temps occupez-vous votre poste?
- Quelle est votre formation académique?

Informations sur les concepts à l’étude

Initiatives en réponse au risque élevé imminent : Les initiatives en réponse au risque élevé imminent ont pour objectif d’identifier et d’intervenir de façon préventive auprès des personnes en situations de vulnérabilité psychosociales qui sont à risque élevés de commettre des préjudices. Les besoins complexes présentés par ces personnes nécessitent souvent la coordination des interventions de plusieurs services de façon rapide afin de prévenir les préjudices.

1. Disposez-vous d’initiatives en réponse au risque élevé imminent pour prévenir un passage à l’acte dans votre service de police?

2. Si non, disposez-vous d’initiatives au moment d’un passage à l’acte (par exemple, menaces suicidaires, homicidaires, actes de violence) dans votre service de police?

Initiatives de réponse au risque élevé imminent et/ou au moment du passage à l’acte (appels d’urgence de type psychosocial)

Description de l'initiative no 1

1. Pouvez-vous me parler de cette initiative mise en place dans votre service de police pour identifier les personnes à risque de causer des préjudices à elle-même ou autrui ou de réponse aux appels d'urgence de type psychosocial ?

- En quoi consiste cette initiative?
- Qu'est-ce qui a déclenché l'implantation de cette initiative?

1. Quels sont les objectifs spécifiques de cette initiative?

1. Sur quels facteurs de risque vos stratégies de prévention se focalisent-elles?

Collaboration multisectorielle

2. Avec quels secteurs professionnels collaborez-vous dans votre municipalité dans le cadre de votre initiative?

- Pouvez-vous me parler de votre collaboration avec d'autres secteurs professionnels dans votre municipalité?

Défis et facteurs de succès

3. Quels sont les défis associés à cette initiative dans votre municipalité?

4. Quels sont les facteurs de succès associés à cette initiative dans votre communauté?

Outils de mesure

5. Comment vérifiez-vous les résultats qui résultent de votre initiative?

- Disposez-vous d'un outil de mesure? Si oui, lequel?
- L'outil de mesure que vous utilisez est-il validé empiriquement?

Autres

6. Y a-t-il des choses importantes que je n'ai pas abordées et qui me permettrait de mieux comprendre votre pratique?

Initiative no 2 et ainsi de suite

Message de remerciement : Finalement, j'aimerais vous remercier de votre participation à ce projet de recherche. Vos réponses sont vraiment aidantes afin d'atteindre une compréhension plus complète des initiatives en matière de sécurité communautaire au Québec. Si vous désirez une copie du rapport final de ce projet de recherche, vous pouvez me contacter par courriel et je vous en ferai parvenir une copie une fois l'étude complétée. Si pour quelques raisons que ce soit vous changez d'adresse courriel ou d'emploi, vous pouvez me faire parvenir en tout temps vos nouvelles coordonnées afin d'obtenir une copie du rapport final.

Merci pour votre aide et vos conseils. Ils sont très appréciés.

** FIN DE L'ENTREVUE **